



Numéro 32 - Juillet 2016

Télécharger les données de l'ensemble du dossier au format tableur

## Les exploitations agricoles comme combinaisons d'ateliers

Publication réalisée par :

*Patrick Aigrain*

*FranceAgriMer - Service Évaluation, Prospective & Analyses Transversales*

*Dominique Agostini*

*FranceAgriMer - Direction Marchés, Études & Prospective*

*Jérôme Lerbourg*

*SSP - Bureau de l'information statistique*



# Sommaire

<b>Page 3</b>	<b>Introduction</b>
<b>Page 4</b>	<b>1. Qualifier les « exploitations multispécialisées de grande taille »</b>
Page 4	1.1 Délimitation du champ des activités de l'exploitation
Page 5	1.2 La définition des ateliers agricoles
<b>Page 5</b>	<b>2. La dynamique des systèmes de production en ateliers</b>
Page 5	2.1 Les exploitations présentant au moins 3 ateliers : pour les 3/4 de grandes exploitations
Page 7	2.2 Au-delà de 180 k€ de PBS, la part des exploitations d'au moins 3 ateliers s'est renforcée entre 2000 et 2010
<b>Page 9</b>	<b>3. Une multispécialisation prioritairement associée à la production animale</b>
<b>Page 14</b>	<b>4. Exploration des rationalités économiques dans les très grandes exploitations multispécialisées</b>
Page 15	4.1. La recherche d'une moindre exposition aux aléas
Page 15	4.2 L'association de plusieurs ateliers comme réponse à une hétérogénéité croissante de la SAU lorsque la dimension économique croît ?
Page 16	4.3 L'association de plusieurs ateliers comme moyen de préparation à la succession ?
Page 17	4.4 Une recherche d'optimisation de la main-d'œuvre disponible ?
<b>Page 21</b>	<b>Conclusion et pistes d'approfondissement</b>



# Les exploitations agricoles comme combinaisons d'ateliers : un outil de compréhension de leur capacité de résistance aux aléas ?

## Introduction

Depuis au moins 20 ans, l'évolution de l'agriculture française est marquée par deux grandes tendances : d'une part la concentration des exploitations ; d'autre part la spécialisation des exploitations et des territoires.

L'accroissement de la taille moyenne des exploitations est la conséquence de deux évolutions : une décroissance très rapide du nombre d'exploitations avec une division de moitié du nombre d'exploitations agricoles de tous statuts et de toutes tailles en un peu plus de 20 ans (1 017 000 exploitations en 1988 à 490 000 en 2010, hors Dom-Tom) ; une diminution moins rapide de la surface agricole utilisée (SAU) avec 27 millions d'hectares (ha) en 2010 (- 6 % par rapport à 1988) pour un territoire métropolitain de 54,9 millions d'ha.

Le phénomène de spécialisation productive s'observe quant à lui par la diminution de la part des exploitations de l'orientation technico-économique (Otex)<sup>1</sup> non spécialisée « polyculture-polyélevage » dans le nombre d'exploitations et dans le potentiel de production agricole : ces parts passent respectivement de 15,0 à 12,2 % et de 13,4 à 12,3 % entre 2000 et 2010.

Parallèlement, on assiste depuis plusieurs décennies, en France comme dans de nombreux pays d'Europe, à une spécialisation croissante des territoires dans les productions végétales ou animales et particulièrement à une concentration spatiale des filières animales. Les facteurs physiques comme le

climat et la disponibilité des terres ont vu leurs impacts sur la localisation des productions agricoles se réduire en raison des changements technologiques intervenus dans la production, le transport et la transformation. En s'affranchissant des « contraintes » naturelles, l'affectation spatiale des productions agricoles a été fortement influencée par la baisse du prix relatif des intrants chimiques, l'amélioration des infrastructures (transport), l'internationalisation des marchés agricoles, l'action publique et la présence (parfois) d'économies d'échelle (Chatellier, Gaigné ; Innovations agronomiques 22-2012).

Dans le même temps, les filières agroalimentaires européennes et françaises sont exposées de façon croissante à « l'instabilité », et ce pour des raisons multiples : abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires (application à l'agriculture des accords OMC), tensions de marché liées à la forte demande des pays émergents, dérèglements climatiques, financiarisation croissante des marchés agricoles, volatilité des marchés des matières premières, inclusion toujours plus importante des attentes sociétales dans les processus de production-transformation-distribution...

Dans ce contexte, les questions de prévention et de gestion des crises deviennent centrales, en amont des outils d'amortissement des effets des crises (assurance, DPU...). En

1. Définition des Otex identique en 2000 et 2010, à partir des parts de productions brutes standard (PBS) partielles au sein des exploitations.

effet, les fréquences attendues d'apparition de ces crises vont en se développant en lien avec cette exposition croissante à l'instabilité.

Ceci a constitué, au plan macro voire méso-économique un des points importants de la récente négociation de la réforme de la PAC entamée en 2012. Au plan micro-économique, les acteurs d'amont des filières, comme à chaque maillon de la filière, peuvent aussi chercher à s'adapter à ce contexte. En effet, s'il est préférable, dans une logique de marchés ouverts, d'acquérir un haut niveau de spécialisation pour être compétent et performant, avec une taille critique suffisante permettant la viabilité, ceci expose économiquement davantage à la volatilité des cours que lorsque « tous les œufs ne sont pas dans le même panier ».

L'hypothèse explorée par ce papier est que la multi-spécialisation de grande taille, en offrant tout à la fois le degré de visibilité et de technicité requis par atelier en économie ouverte et la moindre dépendance globale à une crise portant sur une spéculation particulière, pourrait constituer un mode d'adaptation à ce contexte d'instabilité endémique. On cherche donc à identifier ici les caractéristiques structurelles des exploitations leur permettant d'être multi-spécialisées, c'est-à-dire d'associer au sein de leur système de production plusieurs ateliers productifs suffi-

samment conséquents pour être considérés comme « visibles » par le marché<sup>2</sup>.

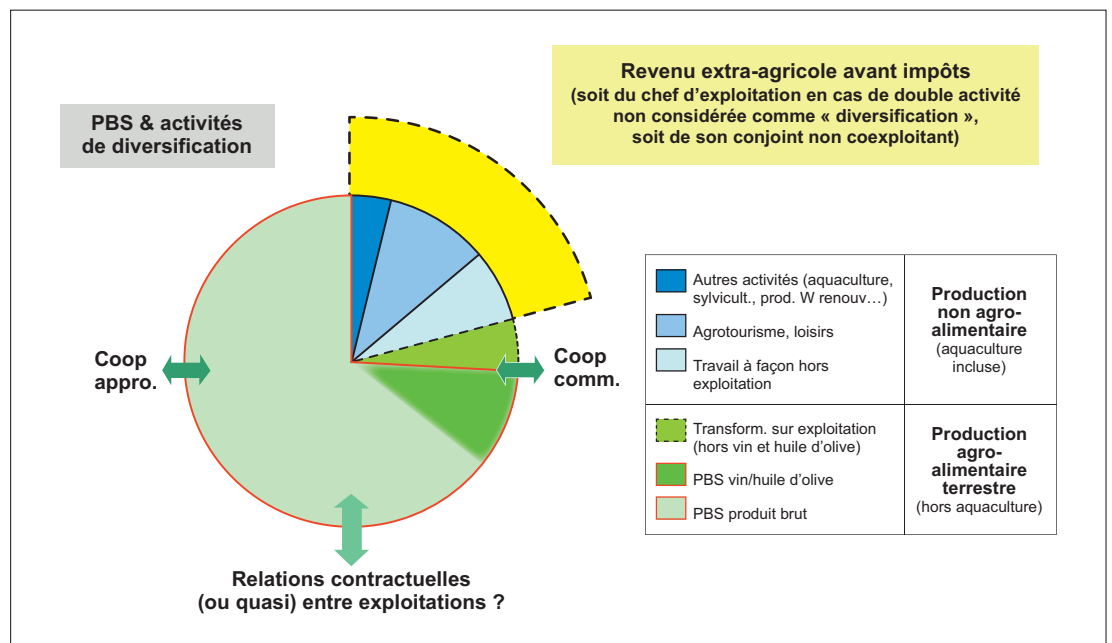
## 1. Qualifier les « exploitations multi-spécialisées de grande taille »

### 1.1 Délimitation du champ des activités de l'exploitation

Dans une acception large de la résistance aux aléas, toutes les ressources du foyer des exploitants agricoles devraient en théorie être prises en compte. Ces sources de revenu sont constituées du produit des activités agricoles au sens strict, du produit des activités de diversification (transformations « fermières » autres que vin et huile d'olive, travaux à façon, agrotourisme-loisirs, production d'énergie renouvelable...) et des revenus extra-agricoles des membres du foyer du chef d'exploitation (graphique 1).

2. Cette approche centrée sur le seul système de production interne à l'exploitation est a priori trop restrictive pour rendre compte du caractère multidimensionnel de la « visibilité » par le marché. Cette « visibilité » devrait également tenir compte des relations contractuelles plus ou moins formalisées entre exploitations et/ou avec leurs coopératives, ainsi que des activités de diversification permises ou induites au moins partiellement par le contexte territorial, mais cela dépasse l'ambition de cette étude.

Graphique 1  
Sources de revenu d'un foyer agricole



Les activités de diversification comptent comme produits de l'activité agricole de l'exploitation, lorsqu'elles représentent jusqu'à 30 % de la production brute standard (PBS) et dans la limite de 50 k€ annuel (régime d'imposition 2010). Au-delà les produits des activités de diversification doivent être déclarés comme provenant d'une entité juridique autre que l'exploitation agricole.

Dans cette étude, seules sont prises en compte les activités agricoles incluses dans la PBS. En effet, la caractérisation des exploitations agricoles multispécialisées de grande taille est ici conduite à partir des données du recensement agricole (RA). Or le chiffre d'affaires des activités de diversification et les revenus externes à l'exploitation ne sont pas renseignés dans le RA.

## 1.2 La définition des ateliers agricoles

Les exploitations sont ici décrites comme des combinaisons plus ou moins complexes d'ateliers. La visibilité d'un atelier est mesurée par la part de son chiffre d'affaires dans le chiffre d'affaires global approché ici par les productions brutes standard. Elle sera considérée comme significative si elle dépasse 10 % de la PBS totale<sup>3</sup>.

Pour la mesure de la multispécialisation de grande taille, une classification par ateliers a été préférée à une classification par Otex. En effet, une identification des exploitations de grande taille multispécialisées à partir de l'Otex serait trop restrictive : certaines exploitations considérées comme spécialisées au sens des Otex (ie. Otex autres que polyculture et/ou polyélevage) peuvent en effet être constituées pour partie d'un ou de plusieurs ateliers significatifs qui n'apparaissent pas lors du classement en Otex car dominés par une spéculation plus importante. Il est de ce fait préférable de chercher à classer les exploitations selon le nombre d'ateliers significatifs qu'elles associent dans leur système de production.

Plusieurs modalités d'identification des ateliers à partir du RA 2010 ont été testées. Le regroupement qui est apparu le plus pertinent est un regroupement en 10 ateliers végétaux et 10 ateliers animaux (cf. tableau 1).

Des seuils en valeur absolue ont été fixés pour les ateliers animaux alors qu'il n'est pas proposé de seuil minimal de surface pour les

ateliers végétaux. Ce choix vise à éliminer des ateliers d'autoconsommation dans les productions animales sans prendre le risque d'éliminer des spéculations végétales sur de petites surfaces pouvant générer une PBS importante (comme certaines PPAM, semences et plants voire fruits et légumes). Dans le domaine végétal, la non prise en compte des jardins et vergers familiaux pour la constitution d'ateliers végétaux permet d'éliminer une source importante d'autoconsommation.

D'autres critères spécifiques ont été fixés pour définir le périmètre de certains ateliers. Ainsi, l'atelier végétal « fourrages » ne constitue un atelier autonome que si le rapport « superficie totale en fourrages de tous types sur cheptel total de l'exploitation exprimé en UGB » excède 1,25. Dans le même esprit, la présence simultanée d'un atelier d'élevage et d'un atelier « Grandes cultures standard » de moins de 10 ha ne conduit pas à l'individualisation d'un atelier « Grandes cultures standard ». Les céréales sont alors considérées comme étant autoconsommées en totalité par le cheptel.

Deux ateliers « spécialités animales » et « spécialités végétales » ont été créés, ces ateliers regroupant des productions non individualisées dans les ateliers « classiques ». Ce regroupement repose sur l'hypothèse que très peu d'exploitations présentent, en plus des ateliers classiques, une multitude d'ateliers de spécialités de la même famille (animale ou végétale)<sup>4</sup>.

## 2. La dynamique des systèmes de production en ateliers

### 2.1 Les exploitations présentant au moins 3 ateliers : pour les 3/4 de grandes exploitations

En 2010, 38 255 exploitations (soit 8 % des exploitations) n'ont pas d'atelier significatif,

3. La taille et la structure de la SAU comme celle du collectif de travail ne sont pas utilisées pour cette classification mais permettent par la suite de caractériser les exploitations.

4. Cette hypothèse a été testée sur la région Poitou-Charentes : 6 % des exploitations régionales comptaient au moins une spécialité végétale ou animale selon cette définition et parmi elles, seules 6 % présentaient 2 spécialités de la même famille, soit 0,4 % du nombre total d'exploitations de la région. Le cas le plus fréquent d'association d'ateliers de spécialités de la même famille était « équidés-lapines mères ».

Tableau 1

**Définition des ateliers agricoles**

10 ateliers végétaux
<p><b>Arboricultures</b> : Fruits à pépins, Fruits à noyau, Agrume, Raisin de table.</p> <p><b>Oliveraies et Fruits à coques</b></p> <p><b>Vignes</b> (hors raisins de table et pépinières) : Total vignes à raisin de cuve.</p> <p><b>Serres</b> (horticoles et maraîchères)</p> <p><b>PPAM</b> (plantes à parfum, aromatiques et médicinales)</p> <p><b>Maraîchage hors serres</b> : Légumes frais et fleurs de plein air mais hors légumes d'industrie, légumes secs autres que pois, féverole et lupin doux.</p> <p><b>Grandes Cultures Standard</b> : Toutes céréales y compris blé tendre et dur (mais hors riz, pois, féverole et lupin doux), tous oléagineux, fibres, pommes de terre, betteraves industrielles, légumes d'industrie, autres plantes industrielles si la somme des PBS partielles des productions (pommes de terre, betteraves industrielles, légumes d'industrie, autres plantes industrielles) est inférieure à 33 % du total des PBS partielles de l'ensemble « Grandes cultures ».</p> <p><b>Grandes Cultures Industrielles</b> : idem que Grandes Cultures Standard industrielles si la somme des PBS partielles des productions (pommes de terre, betteraves industrielles, légumes d'industrie, autres plantes industrielles) est supérieure ou égale à 33 % du total des PBS partielles de l'ensemble « Grandes cultures ».</p> <p><b>Fourrages</b> : Différents fourrages, prairies permanentes et pâturages pauvres.</p> <p><b>Spécialités Végétales</b> : Riz, tabac, houblon, baies d'espèces, champignons, toutes pépinières viticoles et arboricoles, autres cultures permanentes, semences et plants de terres arables.</p>
10 ateliers animaux
<p><b>Bovins lait</b> : Si plus de 10 vaches laitières.</p> <p><b>Veau Boucherie</b> : Si le cheptel bovin hors vaches laitières est d'au moins 25 têtes et si le nombre de places de veau à l'engraissement est d'au moins 15.</p> <p><b>Viande bovine autre que veau boucherie</b> : Si cheptel bovin hors troupeau laitier et veau de boucherie supérieur ou égal à 20 têtes.</p> <p><b>Viande bovine indéterminée</b> : Si impossibilité de distinguer l'atelier veau de boucherie des autres bovins viande.</p> <p><b>Porcs</b> : Cheptel porcins supérieur ou égal à 100 têtes ou nombre de truies reproductrices supérieur ou égal à 20.</p> <p><b>Volailles Chair</b> : Si la superficie totale des bâtiments destinés à la production des volailles de chair est supérieure ou égale à 400 m<sup>2</sup>.</p> <p><b>Œuf</b> : Si le nombre de places de poules ou poulette est supérieure ou égale à 1 000 avec prise en compte des élevages hors cage.</p> <p><b>Caprins et Ovins lait</b> : Si plus de la moitié de brebis mères laitières parmi l'ensemble des brebis mères et le cumul du cheptel ovins et caprins est d'au moins 20 têtes.</p> <p><b>Ovins viande</b> : Moins de la moitié de brebis mères laitières parmi les brebis mères et cheptel ovin d'au moins 20 têtes.</p> <p><b>Spécialités Animales</b> : Au moins 5 équidés ou au moins 70 ruches ou au moins 200 lapines mères ou au moins 100 palmipèdes.</p>

Tableau 2

**Dimension économique et nombre d'ateliers**

	Exploitations sans atelier		Exploitations mono-atelier		Exploitations associant 2 ateliers		Exploitations associant 3 ateliers ou plus		Ensemble des exploitations avec atelier(s)	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
	%									
< 25 000 euros	100	100	42	47	13	15	4	4	31	34
25 000 - 100 000 euros	0	0	33	34	36	44	21	32	33	37
≥ 100 000 euros	0	0	25	19	51	41	75	64	36	29
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : ensemble des exploitations métropolitaines.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010



c'est-à-dire ne dépassant pas les seuils de significativité retenus et 10 % de la PBS de l'exploitation. Ces exploitations ont toutes une PBS inférieure à 25 000 euros.

À l'inverse, les exploitations disposant d'au moins 3 ateliers sont très souvent de grande taille : les trois quarts ont une PBS d'au moins 100 000 euros. Le poids de ces grandes exploitations s'est accru au fil du temps : en 2000, elles ne représentaient que 64 % des exploitations avec 3 ateliers ou plus.

## 2.2 Au-delà de 180 k€ de PBS, la part des exploitations d'au moins 3 ateliers s'est renforcée entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles s'est réduit de 26 %. Alors que les exploitations de dimension petite et moyenne en termes de PBS ont nettement diminué, le nombre de grandes et de très grandes exploitations s'est accru (+ 16 % pour les PBS de plus de 250 k€). Parmi celles-ci, le nombre d'exploitations associant plus de trois ateliers a progressé plus vite que celui des exploitations mono-atelier ou n'en associant que deux (tableau 3).

Tableau 3  
**Évolution du nombre d'exploitations selon le nombre d'ateliers associés par tranches de PBS 2010**

	Toutes exploitations	Exploitations mono-atelier	Exploitations associant 2 ateliers	Exploitations associant 3 ateliers ou plus	Exploitations sans atelier visible
<b>Toutes tranches de PBS</b>	<b>489 977</b>	<b>292 704</b>	<b>128 341</b>	<b>30 677</b>	<b>38 255</b>
<i>Évolution depuis 2000 (%)</i>	- 26	- 21	- 26	- 29	- 49
> 90 keuros	176 470	81 098	71 333	24 039	-
<i>Évolution depuis 2000 (%)</i>	- 7	3	- 11	- 21	-
> 100 keuros	161 630	73 228	65 455	22 947	-
<i>Évolution depuis 2000 (%)</i>	- 4	5	- 8	- 18	-
> 150 keuros	104 822	46 009	41 628	17 185	-
<i>Évolution depuis 2000 (%)</i>	6	9	5	1	-
> 180 keuros	81 915	36 191	31 773	13 951	-
<i>Évolution depuis 2000 (%)</i>	10	9	10	11	-
> 200 keuros	69 931	31 189	26 685	12 057	-
<i>Évolution depuis 2000 (%)</i>	12	9	14	18	-
> 250 keuros	48 250	22 322	17 667	8 261	-
<i>Évolution depuis 2000 (%)</i>	16	9	19	34	-

Champ : ensemble des exploitations métropolitaines.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

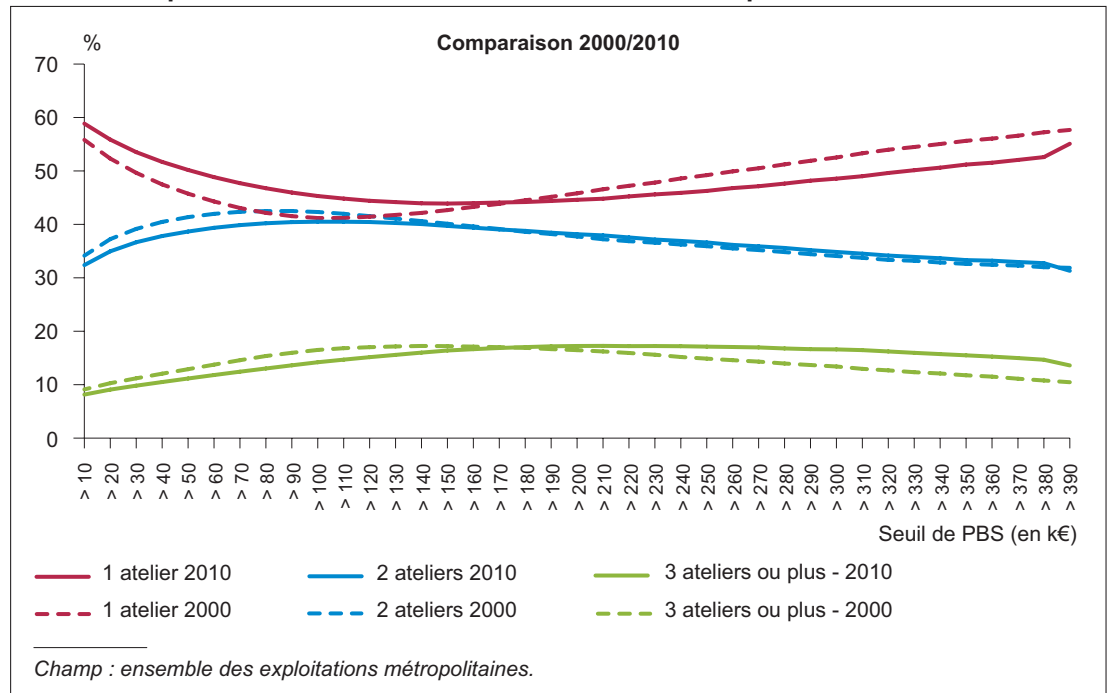
Cette croissance résulte en partie de la reprise de tout ou partie du potentiel de production d'exploitations plus petites qui disparaissent. Une analyse plus fine de la répartition du nombre d'ateliers selon la taille

de PBS montre en effet qu'au-delà de 180 k€, la part des exploitations d'au moins 3 ateliers augmente nettement entre 2000 et 2010 (graphiques 2a et 2b).



Graphique 2a

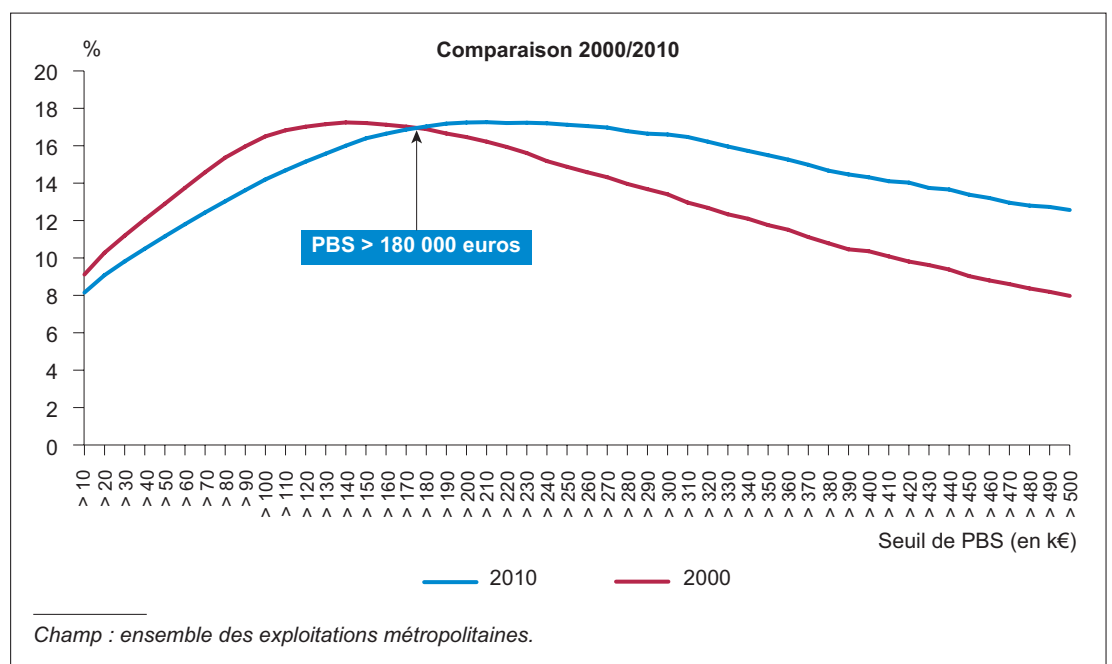
**Poids des exploitations selon le nombre d'ateliers associés par tranches de 10 k€ de PBS**



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Graphique 2b

**Focus sur la part des exploitations de 3 ateliers ou plus par tranches de 10 k€ de PBS**



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Ces résultats conduisent à s'intéresser plus précisément à ces exploitations multispécialisées de grande taille. Dans la suite de l'étude, celles-ci sont définies comme associant au moins 3 ateliers et présentant en 2010 une PBS d'au moins 200 k€.

En 2010, près de 70 000 exploitations ont une PBS de plus de 200 k€, (exploitations ici appelées « Très Grandes Exploitations » ou TGE), soit 14 % des exploitations. Parmi elles, 12 057 (soit 2,4 % de l'ensemble des exploitations) combinent au moins 3 ateliers (tableau 4).

Tableau 4  
**Comparaison entre 2000 et 2010 du nombre d'ateliers selon la dimension des exploitations**

	Ensemble des exploitations			Exploitations de PBS < 200 000 euros			Exploitations de PBS ≥ 200 000 euros (TGE)		
	Nombre d'exploit.	% total (Col)	% total (Lig)	Nombre d'exploit.	% total (Col)	% total (Lig)	Nombre d'exploit.	% total (Col)	% total (Lig)
<b>2010</b>									
Aucun atelier	38 255	8	100	38 255	9	100	-	0	0
1 atelier	292 704	60	100	261 513	62	89	31 191	45	11
2 ateliers	128 341	26	100	101 656	24	79	26 685	38	21
3 ou plus	30 677	6	100	18 620	4	61	12 057	17	39
<b>Total</b>	<b>489 977</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>420 044</b>	<b>100</b>	<b>86</b>	<b>69 933</b>	<b>100</b>	<b>14</b>
<b>2000</b>									
Aucun atelier	74 974	11	100	74 974	12	100	-	0	0
1 atelier	372 102	56	100	343 567	57	92	28 535	46	8
2 ateliers	173 291	26	100	149 788	25	86	23 503	38	14
3 ou plus	43 440	7	100	33 185	6	76	10 255	16	24
<b>Total</b>	<b>663 807</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>601 514</b>	<b>100</b>	<b>91</b>	<b>62 293</b>	<b>100</b>	<b>9</b>

Note : les coefficients de production brute standard affectés à chaque surface ou cheptel sont fixes entre 2000 et 2010, ce qui justifie de ne pas tenir compte de fluctuation de prix.

Champ : France métropolitaine - Ensemble et très grandes exploitations (PBS ≥ 200 000 euros).

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

### 3. Une multispécialisation prioritairement associée à la production animale

Les très grandes exploitations (TGE) associant 3 ateliers ou plus sont le plus souvent classées en Otex animales : 62 % sont dans des Otex bovins lait, bovins mixtes ou granivores et 32 % sont en polyculture-polyélevage (graphique 3). C'est nettement plus que l'ensemble des très grandes exploitations (respectivement 36 % et 15 % dans ces deux catégories d'Otex) ou que l'ensemble des exploitations (respectivement 18 % et 12 %). Il y a donc une différence de champ entre les

exploitations multispécialisées et les exploitations diversifiées au sens de l'Otex.

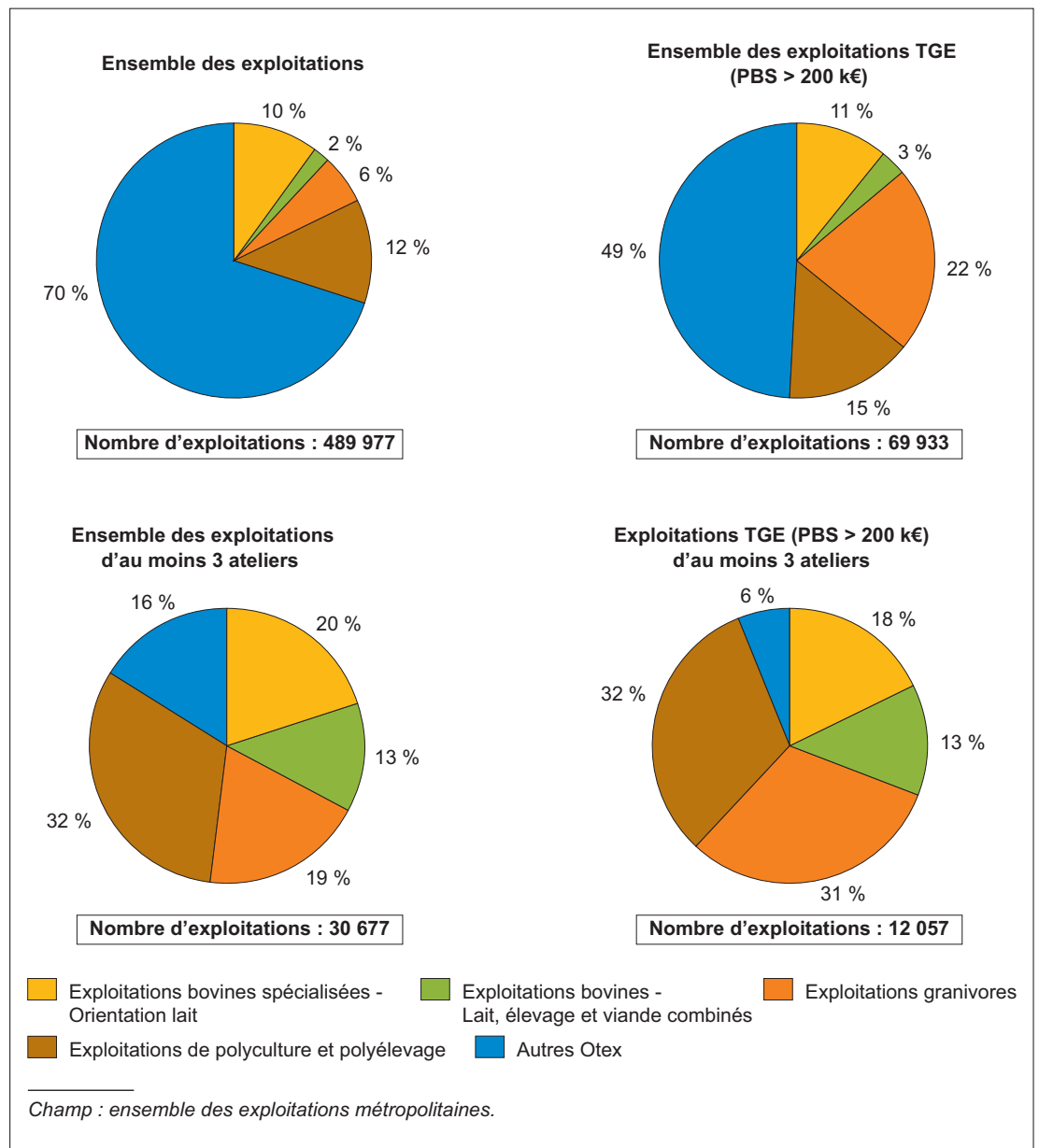
Le graphique 4 décrit, pour les quatre grandes catégories d'exploitations, les combinaisons d'ateliers selon 2 niveaux de nomenclatures. Un premier niveau (4 classes) distingue les exploitations selon qu'elles disposent ou non d'ateliers « bovins lait » et d'ateliers hors-sol, éventuellement combinés. Un second niveau (8 classes) distingue, parmi celles-ci, celles qui n'ont que des ateliers animaux, celles qui n'ont que des ateliers végétaux et celles qui n'ont comme atelier végétal qu'un atelier de grandes cultures.

Le niveau 2 de la classification précédente peut être synthétisé en 6 grandes classes de combinaisons d'ateliers correspondant aux systèmes de production les plus fréquents dans les exploitations multispécialisées de grande taille<sup>5</sup>.

Le graphique 5 présente la ventilation des exploitations agricoles (ensemble des exploitations, très grandes exploitations, exploitations d'au moins 3 ateliers, TGE d'au moins 3 ateliers) selon ces 6 classes.

5. Sans passer sous le seuil de 500 exploitations.

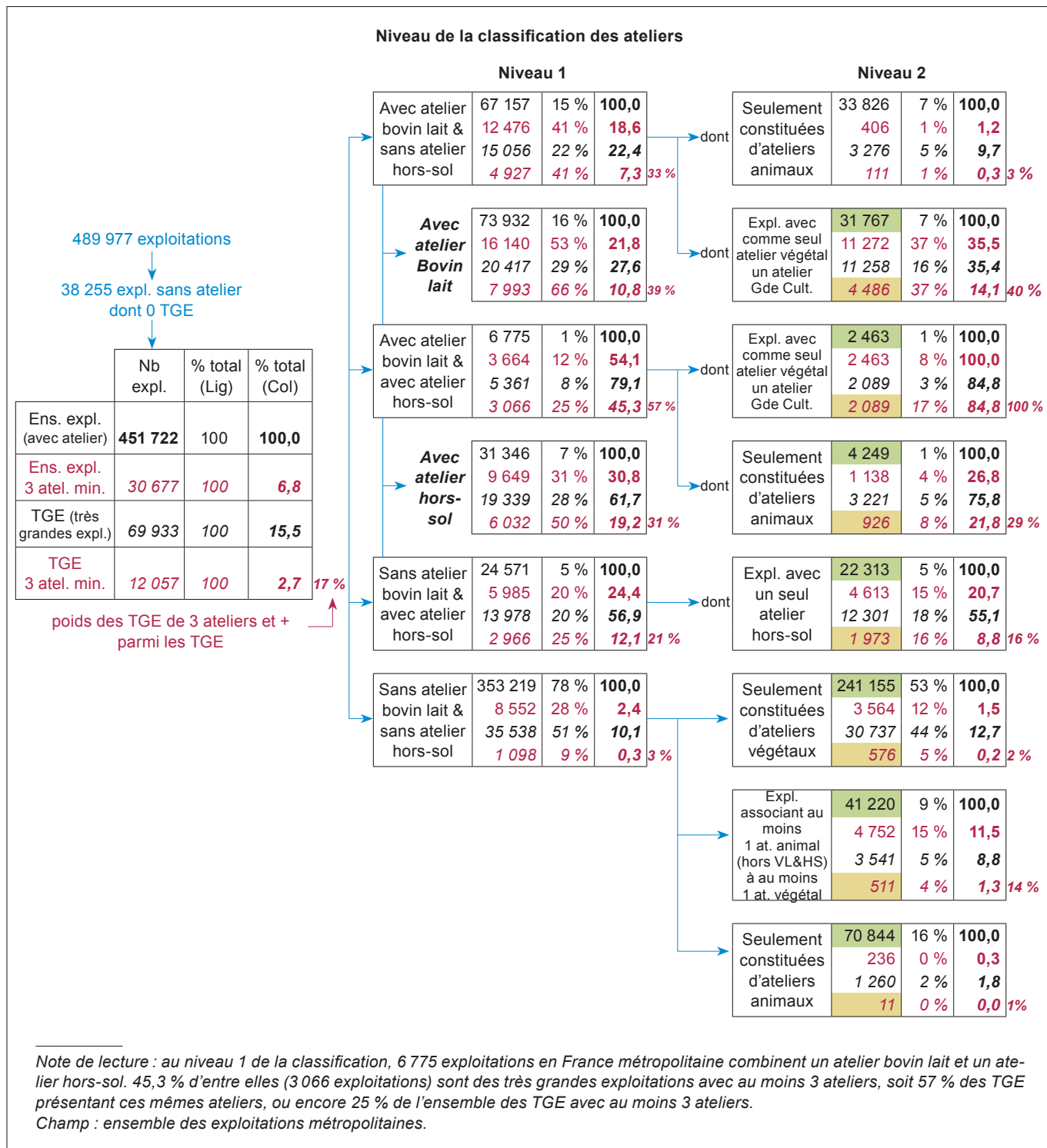
Graphique 3  
Répartition par Otex des exploitations



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

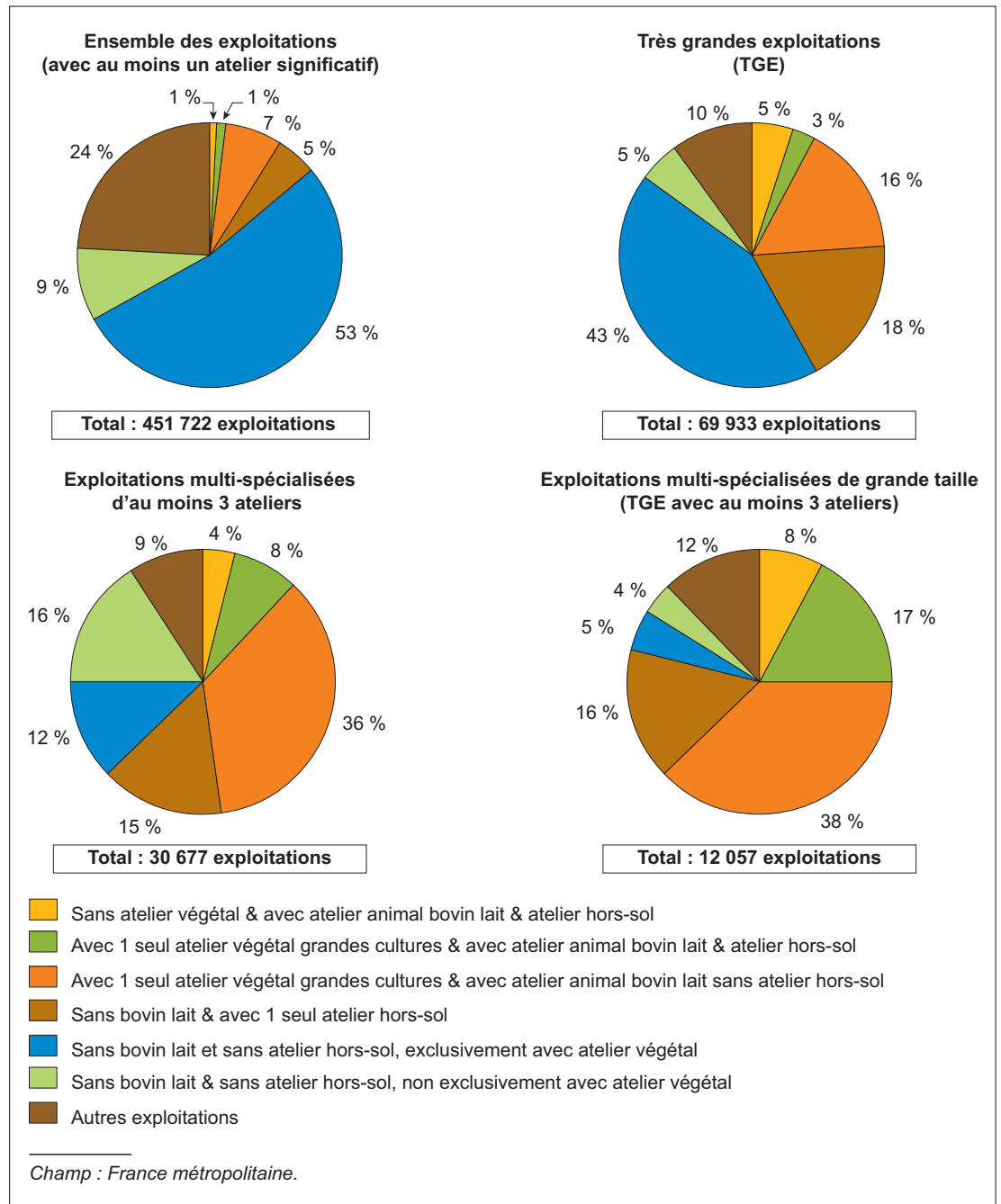
Graphique 4

Répartition des exploitations selon la catégorie et les combinaisons d'ateliers



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 5  
**Ventilation des exploitations agricoles selon les 6 combinaisons d'ateliers les plus fréquentes dans les TGE multi-spécialisées**



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les enseignements de cette comparaison sont les suivants :

- plus de la moitié (53 %) de l'ensemble des exploitations avec atelier sont des exploitations n'associant que des ateliers végétaux : 46 % d'entre-elles sont classées en Otex Grandes Cultures, 29 % en Otex viticole, et 8 % en Otex arboricole et autres cultures permanentes ;

- les exploitations constituées exclusivement d'ateliers végétaux sont un peu moins fréquentes parmi les très grandes exploitations (PBS de plus de 200 k€) mais restent néanmoins la catégorie la plus importante (43 %) : 48 % d'entre elles sont classées en Otex viticole, seulement 33 % en Otex grandes cultures, et 9 % en Otex Maraîchage et horticulture ;

- la structure des ateliers est en revanche très différente pour les exploitations constituées d'au moins 3 ateliers. Toutes tailles confondues, 48 % d'entre elles ont un atelier « Bovin Lait » et 27 % au moins un atelier « hors-sol » (non inclus « spécialité animale »). 12 % associent un atelier bovin lait et un atelier « hors-sol ». Parmi celles possédant un atelier « Bovin Lait », 40 % sont classées en Otex bovins lait, 25 % en Polyculture-élevage, 24 % en Otex bovins mixtes et 10 % en Otex granivores. Quant à celles possédant au moins un atelier « hors-sol », elles sont à 59 % classées en Otex granivores, et à 36 % en Otex polyculture-élevage. Du fait de la présence importante d'ateliers animaux dans les exploitations associant au moins 3 ateliers, il est logique, pour une raison d'alimentation animale, que 84 % d'entre elles aient également un atelier « grandes cultures » (standard ou industriel) ;
- la part des ateliers « Bovins lait » et « hors-sol » est plus importante encore pour les grandes exploitations multispécialisées (TGE ayant au moins trois ateliers) : plus de 90 % d'entre elles ont au moins un atelier « Bovin lait » ou un atelier « hors-sol » (68 % un atelier « Bovin lait » et 50 % un atelier « hors-sol ») contre 60 % des exploitations plus petites (PBS inférieure à 200 k€) disposant d'au moins 3 ateliers. Les combinaisons d'ateliers les plus représentées sont les ateliers « Bovin lait » associés à un atelier « grandes cultures » sans atelier « hors-sol » (37 % des exploitations), les ateliers « Bovin lait » associés à des ateliers « hors-sol » avec ou sans atelier « grandes cultures » (25 %) et un seul atelier « hors-sol » sans atelier « Bovin lait » (16 %) (graphique 4). Ces dernières, associant un seul atelier « hors-sol » sans atelier « bovin lait », ont, pour près de trois quarts d'entre elles, un atelier végétal de type « grandes cultures » (standard ou industrielles) avec des ateliers animaux autres que « bovin lait » et « hors-sol ». De plus dans la moitié de ces cas, l'atelier « spécialités animales » est présent et dans 40 % des cas un atelier « bovin viande » en plus d'un seul atelier « hors-sol ».

À mesure que la PBS augmente, les grandes exploitations multispécialisées possédant un atelier « Bovin Lait » sont moins fréquemment classées dans l'Otex Bovins-lait : elles sont 34 % pour les classes de PBS de 200 à 300 k€ mais seulement 18 % pour les PBS

supérieures à 300 k€, l'Otex « hors-sol » devenant alors prédominante (37 %). À titre de comparaison, les exploitations de moins de 200 k€ de PBS ayant 3 ateliers dont un atelier « Bovins lait » sont à 53 % dans l'Otex Bovins-lait (graphique 6).

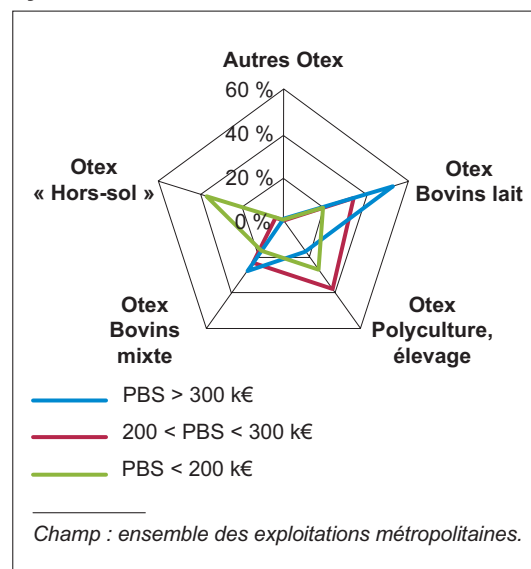
Au regard de l'importance des ateliers animaux dans les exploitations multispécialisées de grande taille, il paraît pertinent de s'intéresser à la répartition et à la taille du troupeau selon les combinaisons d'ateliers.

Sur la totalité du troupeau (26,2 millions d'UGB<sup>6</sup>) détenu par l'ensemble des exploitations avec atelier, près de la moitié du troupeau (47 %) est détenu par des exploitations ayant une PBS supérieure à 200 k€ (TGE) et 12 % par des TGE<sup>7</sup> associant au moins 3 ateliers.

L'analyse de la taille du cheptel par exploitation (graphique 7) montre que, hormis la catégorie très minoritaire de TGE multispécialisées exclusivement constituées d'ateliers

6. UGB : ici, il s'agit d'Unité gros bétail tous aliments.  
7. Parmi les exploitations ayant au moins 3 ateliers, les TGE détiennent 2/3 du cheptel.

Graphique 6  
**Part des différentes Otex parmi les exploitations d'au moins 3 ateliers ayant un atelier bovin-lait**



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

végétaux, le troupeau moyen de ces exploitations se situe entre 220 et 350 UGB comparativement à 58 UGB pour l'ensemble des exploitations avec ateliers et 175 pour l'ensemble des TGE.

Les exploitations associant à la fois un atelier bovin lait et au moins un atelier « hors-sol » sans atelier végétal présentent une charge à l'hectare de SAU environ 3,5 fois supérieure à celle calculée en moyenne sur l'ensemble des exploitations françaises (0,98 UGB/ha de SAU) et plus de 2 fois supérieure à celle des exploitations associant au moins un atelier animal (1,55). Cette charge moyenne par ha de SAU s'élève à 2,17 dans les exploitations classées en Otex animales ou en Otex poly-culture élevage.

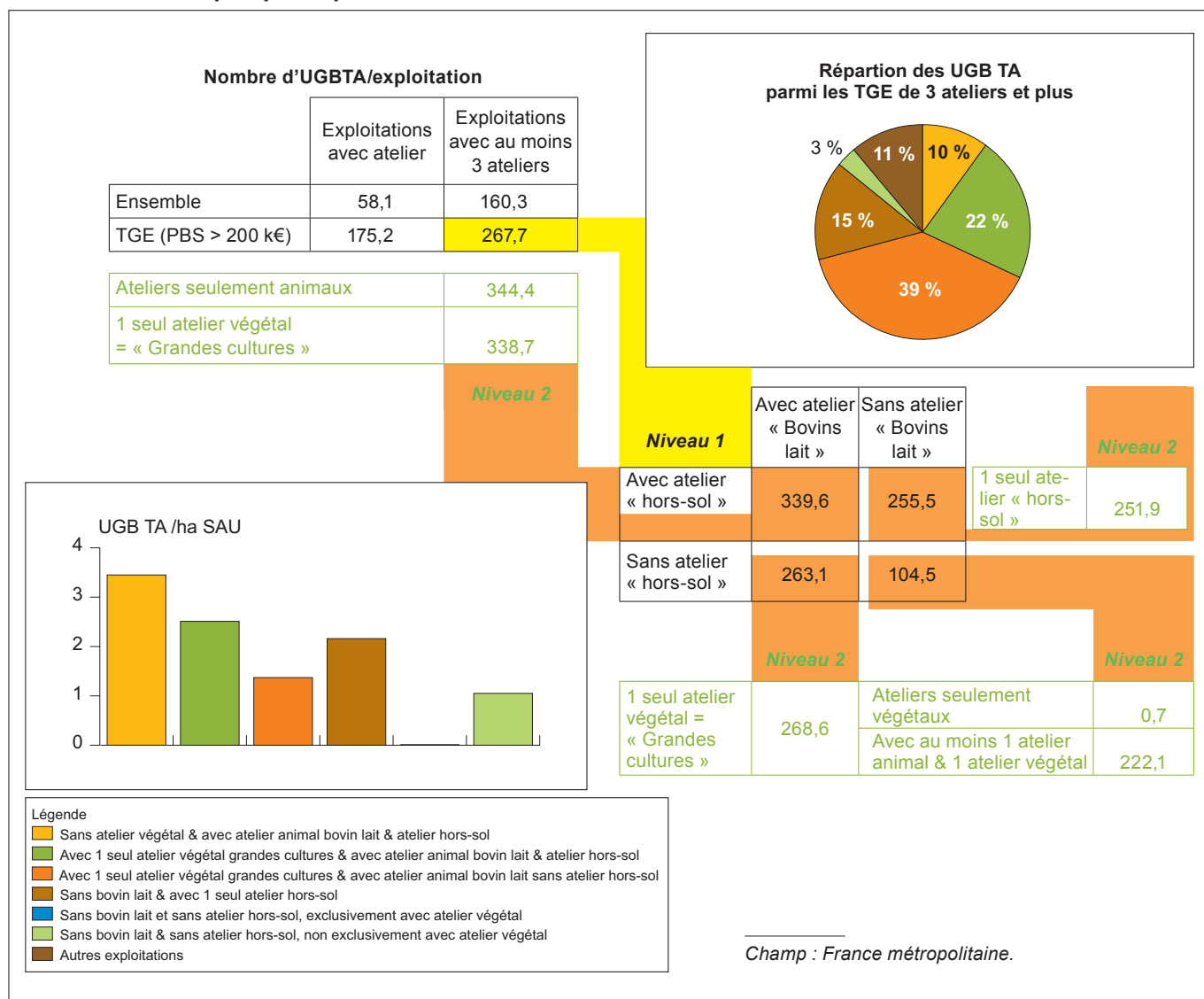
#### 4. Exploration des rationalités économiques dans les très grandes exploitations multispecialisées

La structuration de l'exploitation en plusieurs ateliers de taille significative peut renvoyer à différentes rationalités socio-économiques. Au moins quatre raisons potentielles, non exclusives les unes des autres, pourraient expliquer la constitution de telles exploitations :

- la recherche d'une moindre exposition aux aléas tout en étant pertinent techniquement et économiquement sur un marché concurrentiel (notion de « Résistance Structurelle Microéconomique des Exploitations ») ;

Graphique 7

#### Ventilation du cheptel par exploitation selon la classification retenue



Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010



- le souhait de maintenir la diversité des spéculations ou de s'adapter à l'hétérogénéité pédo-climatique à la suite de l'accroissement de la SAU par croissance externe ;
- l'accompagnement d'une transmission par la création d'un atelier dont la responsabilité est confiée à un successeur potentiel ;
- la volonté de saturer le potentiel de travail, notamment celui des (co)exploitants et de leur famille.

L'analyse de ces différentes rationalités va au-delà de l'ambition de ce document. Seules sont fournies à ce stade quelques pistes qu'il conviendrait d'approfondir plus avant.

#### **4.1 La recherche d'une moindre exposition aux aléas**

Faire coexister plusieurs ateliers différents de taille suffisante au sein d'une même exploitation peut correspondre à une volonté de l'exploitant de se prémunir des aléas économiques (55 % des TGE possèdent au moins 2 ateliers contre 28 % des exploitations de moins de 200 k€ de PBS).

Le choix du type d'ateliers associés peut être révélateur de cette stratégie :

- combiner un atelier animal (bovins, ovins, caprins) et un atelier fourrager ou de grandes cultures de taille significative peut permettre à l'exploitant d'avoir non seulement une certaine autonomie alimentaire de son cheptel, mais également de disposer d'un atelier végétal commercialisable en propre en complément de sa production animale. Parmi les exploitations associant au moins 2 ateliers, près de 70 % de celles ayant un atelier animal de type bovins, ovins, ou caprins l'associent avec un atelier fourrager ou de grandes cultures d'une taille suffisante pour servir à l'autoconsommation du cheptel et en faire une spéculation propre ;
- combiner des ateliers dont les productions sont à destination de marchés différents ou de marchés non substituables peut également diminuer le risque d'exposition de l'exploitation aux aléas économiques. Par exemple, 28 % des TGE multispécialisées ayant un atelier de type laitier l'associent avec un atelier animal de type viande

blanche (veau de boucherie, porcs, volailles de chair et œufs) contre seulement 4 % pour les exploitations de moins de 200 k€. De même, parmi les exploitations multispécialisées possédant un atelier de type viande rouge (bovin ou ovin viande), l'association avec un atelier de type viande blanche est beaucoup plus fréquente chez les TGE (21 %) que chez les exploitations multispécialisées de moins de 200 k€ (5 %).

#### **4.2 L'association de plusieurs ateliers comme réponse à une hétérogénéité croissante de la SAU lorsque la dimension économique croît ?**

La croissance de la dimension économique d'une exploitation est le plus souvent corrélée à une augmentation de sa SAU dont on peut penser que celle-ci s'accompagne également d'une plus forte hétérogénéité des conditions agro-pédo-climatiques. On peut alors émettre l'hypothèse qu'une diversification croissante du système de production permettrait une adaptation à cette hétérogénéité dans un objectif d'optimisation agronomique.

Mais l'utilisation du RA comme source statistique à l'échelle nationale pour mettre en évidence une telle rationalité économique n'est guère possible. En effet, plusieurs phénomènes se superposent pour complexifier cette mise en lumière. D'une part, le nombre d'ateliers de l'exploitation croît avec sa taille (en PBS), et d'autre part ce nombre croît également avec l'importance de la SAU de l'exploitation, mais sans pour autant que l'on puisse objectiver un lien entre croissance de la SAU des exploitations et hétérogénéité agronomique des superficies exploitées, notamment à l'échelle nationale, ni tenir compte à un niveau fin de croisement « PBS-SAU » dans les exploitations de plus de 3 ateliers, de la nature des ateliers associés.

Pour conforter l'hypothèse d'une hétérogénéité croissante des conditions agro-pédo-climatiques avec la croissance de la taille en SAU, induisant une diversification des exploitations par souci de rationalisation, il serait nécessaire de disposer d'outils d'analyse croisant, à un niveau géographique plus fin, la composition parcellaire des exploitations et le contexte pédoclimatique des parcelles.

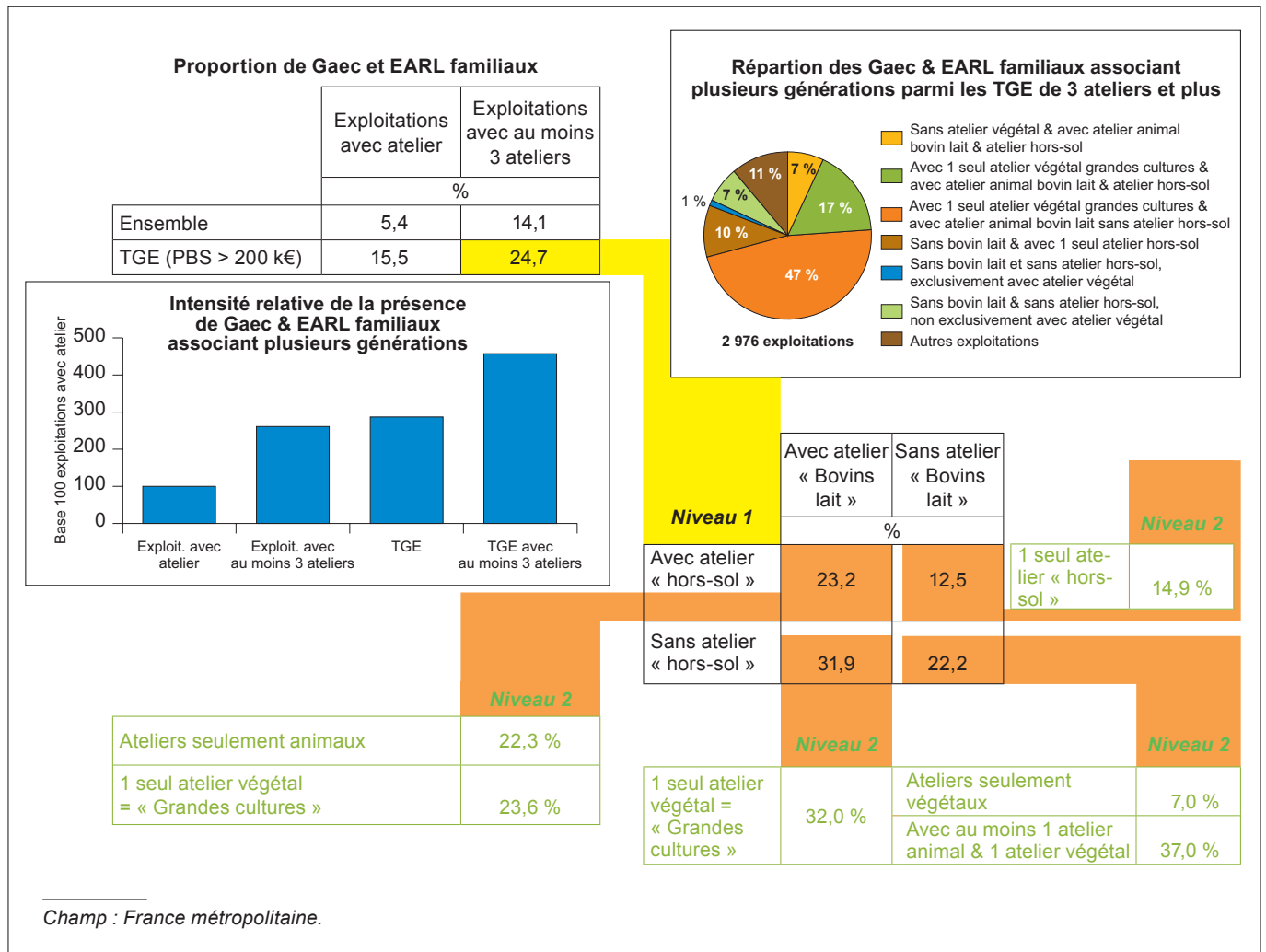
### 4.3 L'association de plusieurs ateliers comme moyen de préparation à la succession ?

Les exploitations sous forme sociétaire favorisent la mise en commun des moyens de production des différents exploitants qui s'y associent et confèrent une couverture juridique aux personnes travaillant sur l'exploitation. Les Gaec et EARL, composant la majorité de ces exploitations sous forme sociétaire, proposent des conditions favorables à la transmission d'une exploitation. Dans les grandes exploitations où existe un successeur potentiel au sein du collectif de travail, on peut penser que la préparation à la succession incite à confier à ce successeur un atelier relativement autonome, ce qui peut favoriser une diversification des ateliers.

Le taux de présence de Gaec et/ou d'EARL associant plusieurs générations est de fait supérieur de 9 points dans les exploitations multispecialisées de grande taille à celui observé parmi l'ensemble des très grandes exploitations (graphique 8). Les Gaec et EARL familiaux associant plusieurs générations constituent notamment 32 % des exploitations avec un seul atelier végétal (grandes cultures) et au moins un atelier bovin lait à l'exclusion d'un atelier « hors-sol ».

Pour aller plus loin, il conviendrait toutefois d'analyser de façon plus précise la composition de la main-d'œuvre (âge du chef et des coexploitants, liens familiaux...) ainsi que les perspectives de succession afin de mettre en regard ces informations avec celles relatives à la structuration de l'exploitation.

Graphique 8  
Poids des Gaec et EARL familiaux associant plusieurs générations, aux différents niveaux de la classification



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

#### 4.4 Une recherche d'optimisation de la main-d'œuvre disponible ?

Pour apprécier dans quelle mesure les données pourraient être cohérentes avec l'hypothèse selon laquelle les exploitations cherchent à optimiser le potentiel de travail « familial » disponible par la mise en place de nouveaux ateliers, on analyse l'évolution du volume moyen de travail avec le nombre d'ateliers et la part de ce travail assurée par d'autres membres que la famille (que l'on pré-suppose décroissante).

Pour l'ensemble des exploitations ayant au moins un atelier, on observe une relation globalement croissante entre le nombre d'ateliers et le volume de travail<sup>8</sup> moyen par exploitation mais globalement décroissante entre le nombre d'ateliers et le volume de travail par unité de SAU ou de PBS (graphique 9).

Cette évolution d'ensemble est toutefois délicate à interpréter car elle peut refléter en partie le changement de nature des ateliers à mesure que leur nombre augmente au sein d'une exploitation. La classification en 2 niveaux (graphique 4) montre ainsi une nette sur-représentation des ateliers « Bovins lait », « hors-sol » et « Grandes cultures » au sein des exploitations multispécialisées de grande taille.

Pour aller plus loin, il serait donc nécessaire a minima de distinguer les ateliers « intrinsè-

quement » à fort taux d'emploi des ateliers moins consommateurs de main-d'œuvre.

L'analyse des exploitations mono-ateliers au regard de leur volume d'emploi (par exploitation et pour 100 ha de SAU) montre que 5 ateliers, tous végétaux, présentent un volume d'emploi systématiquement important (tableau 9). Il s'agit des ateliers « Serres », « Arboriculture », « Spécialités végétales », « Maraîchage hors serre » et « Vignes », qui soit sont très intensifs en main-d'œuvre<sup>9</sup>, soit incluent fréquemment des activités de tri, conditionnement, voire de transformation (cas de l'atelier vignes) ayant pour effet de rapatrier certaines tâches consommatrices de main-d'œuvre dans le périmètre de l'exploitation.

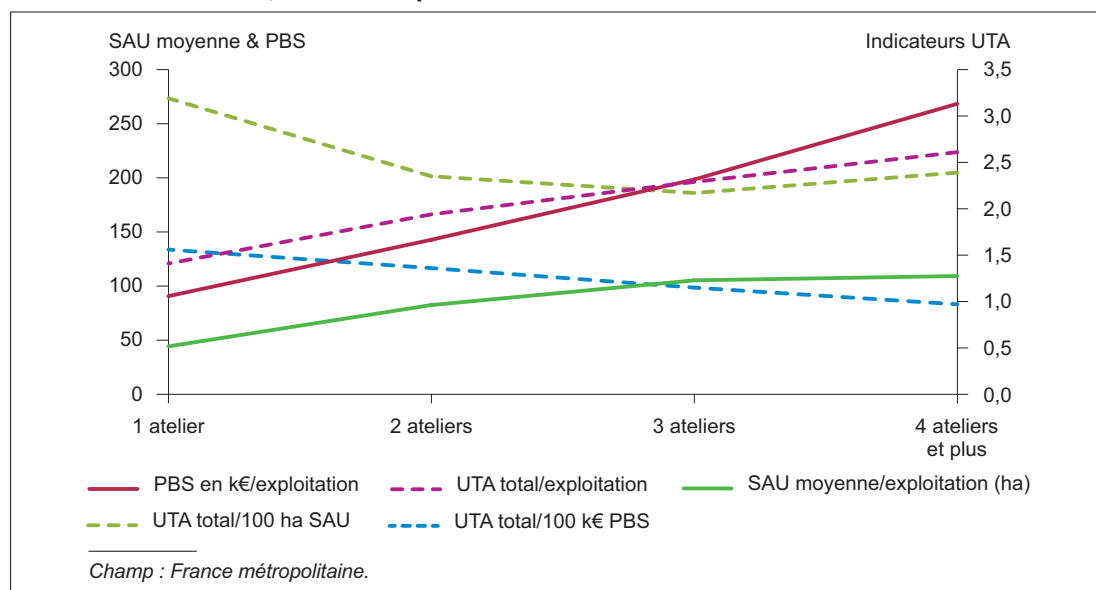
Il est ainsi plus pertinent d'analyser les évolutions du volume moyen de travail en fonction du nombre d'ateliers en distinguant les exploitations selon qu'elles contiennent ou non au moins un atelier intrinsèquement intensif en emploi.

8. On ne s'intéresse ici qu'à l'emploi direct au sein des exploitations (c'est-à-dire à celui fourni par les (co)exploitants et leur famille, les salariés permanents ou saisonniers et ceux correspondant aux prestations de services effectuées sur l'exploitation par des ETA et/ou Cuma), et donc pas aux emplois induits, notamment ceux issus par exemple dans les exploitations très mécanisées par la substitution capital-travail et qui sont dès lors localisés dans les entreprises de machinisme agricole ou aux emplois indirects comme ceux liés à la distribution des produits agroalimentaires.

9. Rappelons que l'atelier spécialités végétales inclut notamment la pépinière et l'activité semencière.

Graphique 9

#### Relations entre SAU, PBS et emploi selon le nombre d'ateliers associés



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Tableau 9

## Classement des exploitations mono-ateliers selon la taille en PBS et leur contenu en emploi

	UTA/expl. à 1 seul atelier			Rang			Somme des rangs	UTA/100 ha SAU expl. à 1 seul atelier			Rang			Somme des rangs	Rang moyen des 2 approches
	dont la PBS							dont la PBS							
	A : moins de 200k€	B : 200 à 300 k€	C : > 300 k€	A	B	C		A : moins de 200k€	B : 200 à 300 k€	C : > 300 k€	A	B	C		
Arboriculture	1,46	6,41	15,22	15	19	18	52	18,45	20,21	23,35	16	18	19	53	17,5
Bovins indéterm.	1,04	1,41	2,12	5	4	4	13	6,15	10,08	6,02	9	14	11	34	7,8
Bovins lait	1,66	2,74	3,37	18	13	9	40	2,98	2,29	1,88	5	8	8	21	10,2
Caprins & Ovins lait	1,64	2,67	3,65	17	12	10	39	3,81	3,24	4,25	7	9	9	25	10,7
Fourrages	0,38			1			1	3,23			6			6	1,2
Grd Cult. Indus.	1,44	2,15	3,71	14	10	11	35	2,84	1,42	1,50	4	7	7	18	8,8
Grd Cult. Std	0,79	1,98	2,93	3	9	7	19	1,37	0,80	0,75	1	3	4	8	4,5
March. hors serres	1,49	2,82	7,27	16	14	17	47	48,84	25,40	17,56	19	19	17	55	17,0
Œufs	1,33	1,73	4,35	12	8	14	34	33,79	11,13	10,66	17	15	16	48	13,7
Oliv. & Fr. à coques	0,52			2			2	10,87			13			13	2,5
Ovins viande	1,06	2,56	2,90	6	11	6	23	2,10	0,80	0,50	3	3	3	9	5,3
Porcs	1,16	1,43	3,07	9	5	8	22	5,05	5,57	6,76	8	10	12	30	8,7
PPAM	1,37	1,70	3,87	13	7	12	32	10,01	1,20	1,49	12	5	6	23	9,2
Serres	3,37	10,29	16,57	20	20	20	60	169,17	149,04	89,57	20	20	20	60	20,0
Spéc. animales	1,22	6,41	5,09	10	18	15	43	7,90	8,02	7,37	11	13	13	37	13,3
Spéc. végétales	1,78	4,48	16,03	19	17	19	55	33,83	13,40	17,11	18	16	15	49	17,3
Veau boucherie	1,10	1,54	2,29	8	6	5	19	7,42	5,72	8,02	10	11	14	35	9,0
Viande bov. autre	1,26	3,50	4,14	11	16	13	40	1,88	1,29	1,26	2	6	5	13	8,8
Vignes	1,02	3,19	6,64	4	15	16	35	13,56	14,00	18,22	14	17	18	49	14,0
Volailles chair	1,06	1,32	1,81	7	3	3	13	16,43	5,95	4,85	15	12	10	37	8,3

Note de lecture : dans les exploitations ne présentant qu'un seul atelier visible, l'atelier « Serres » génère le plus d'UTA par exploitation quelle que soit la tranche de PBS des exploitations (3,37 UTA/expl. pour une PBS < 200 k€, 10,29 UTA/expl. pour une PBS entre 200 et 300 k€, et 16,57 UTA/expl. pour une PBS > 300 k€). Il se classe ainsi au dernier et 20<sup>e</sup> rang des ateliers pour cet indicateur, ainsi que pour le ratio des UTA aux 100 ha.

Champ : ensemble des exploitations métropolitaines.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

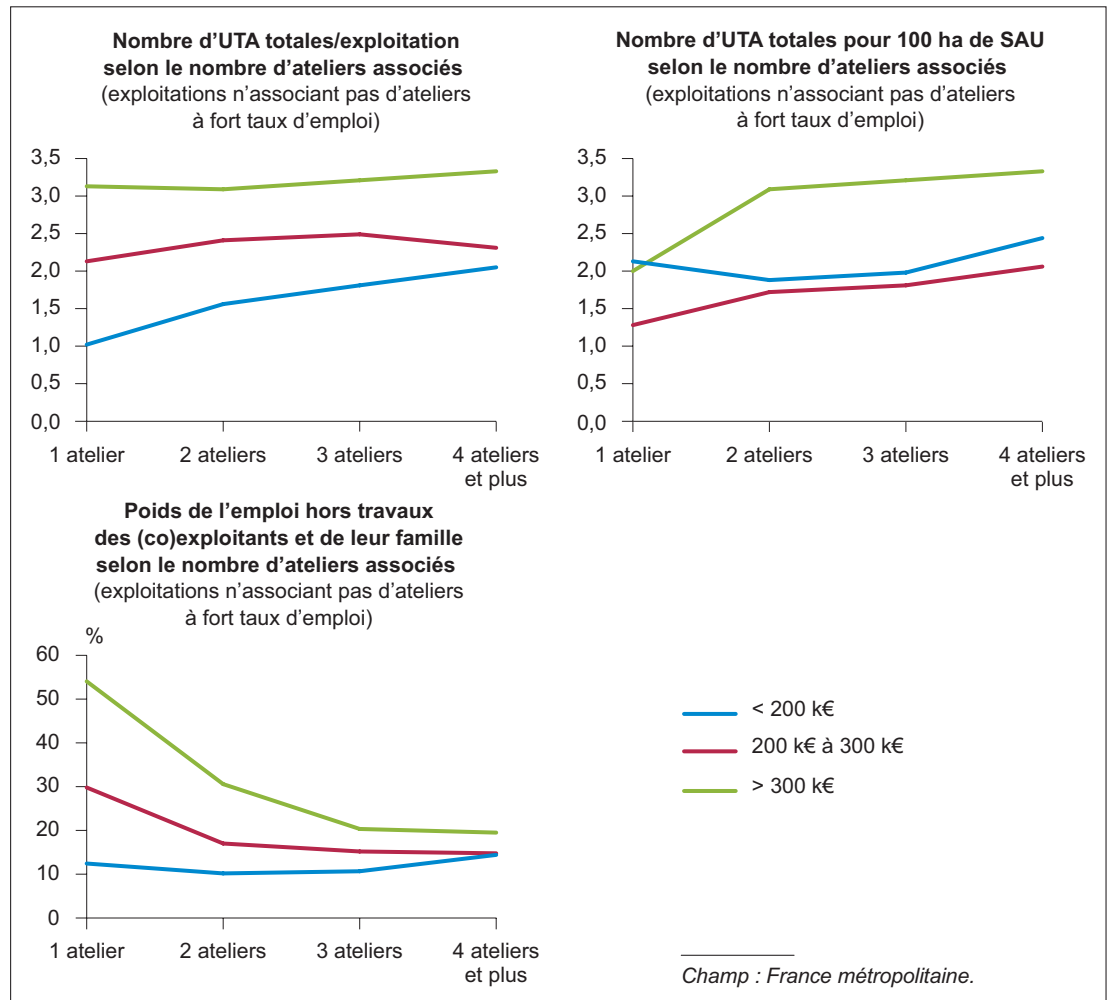
Au sein des exploitations n'associant aucun des 5 ateliers « intrinsèquement » intensifs en emploi, l'emploi (par exploitation ou par ha de SAU) croît globalement avec le nombre d'ateliers associés (graphique 10a). Ce supplément d'emploi semble plutôt bénéficier au travail des exploitants, coexploitants et de leur famille : la part du travail apporté par les salariés (permanents ou temporaires) et par les ETA ou Cuma, plus importante dans les exploitations de plus grande dimension, décroît avec l'augmentation du nombre d'ateliers.

Ces résultats pourraient être cohérents avec l'hypothèse selon laquelle les exploitations cherchent par la mise en place de nouveaux ateliers à optimiser le potentiel de

travail « familial » disponible au niveau des (co)exploitants et de leur famille. De fait, la proportion de la main-d'œuvre familiale à temps complet augmente sensiblement avec le nombre d'ateliers : dans les très grandes exploitations, la proportion d'exploitants et membres de leur famille à temps complet passe de 44 % lorsque l'exploitation ne comprend qu'un seul atelier à 79 % en présence de 4 ateliers ou plus (graphique 10b).

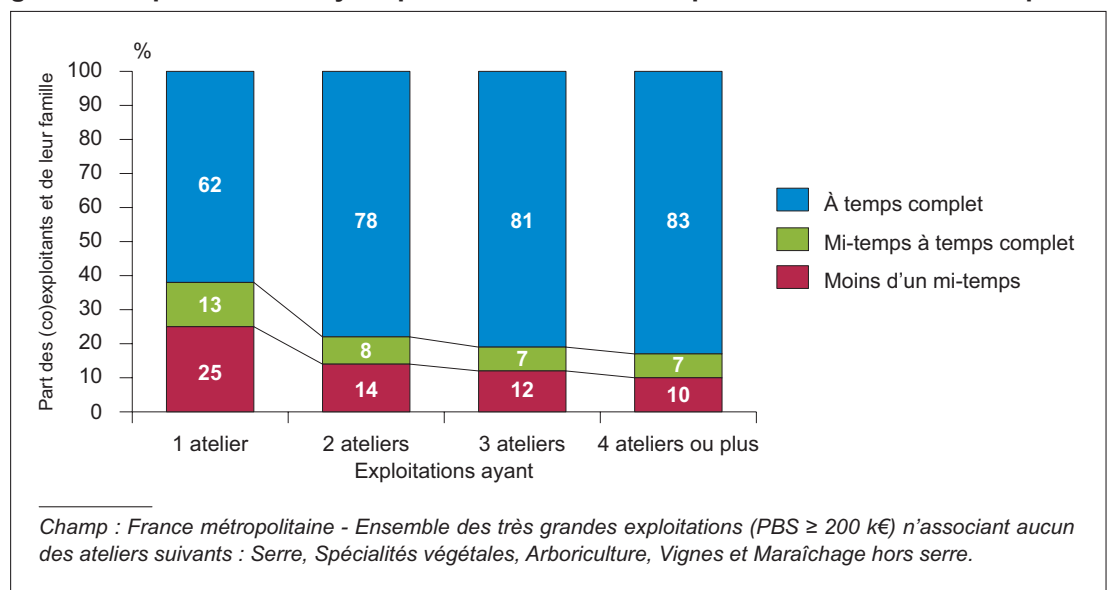
**Au sein des exploitations associant au moins un des 5 ateliers « intrinsèquement » à fort taux d'emploi**, l'augmentation du nombre d'ateliers va plutôt de pair avec une diminution du volume moyen de travail dès lors que l'exploitation génère plus de 200 k€

Graphique 10-A  
**Exploitations n'ayant pas d'atelier « intrinsèquement » à fort taux d'emploi**



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

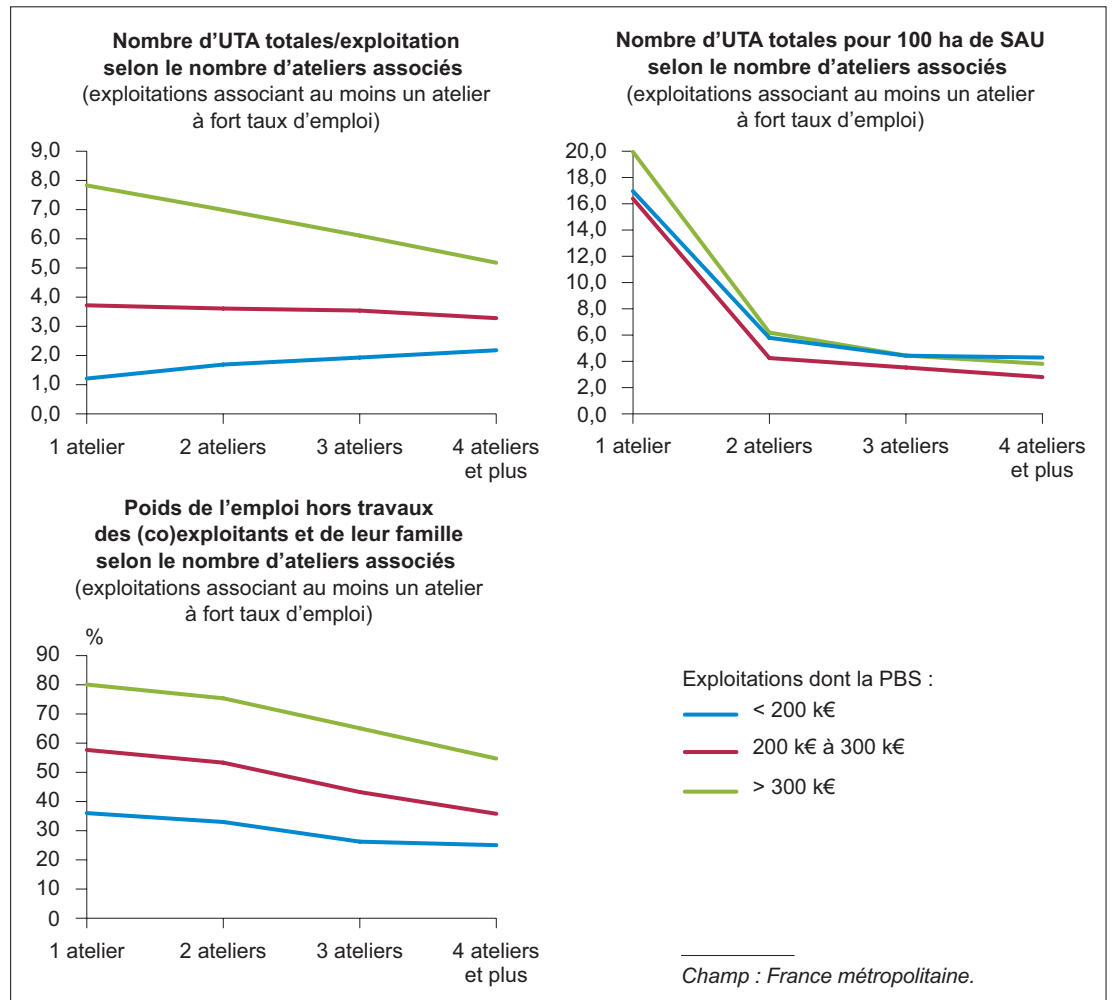
Graphique 10-B  
**Répartition du temps de travail des (co)exploitants et de leur famille dans les très grandes exploitations n'ayant pas d'atelier « intrinsèquement » à fort taux d'emploi**



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 11-A

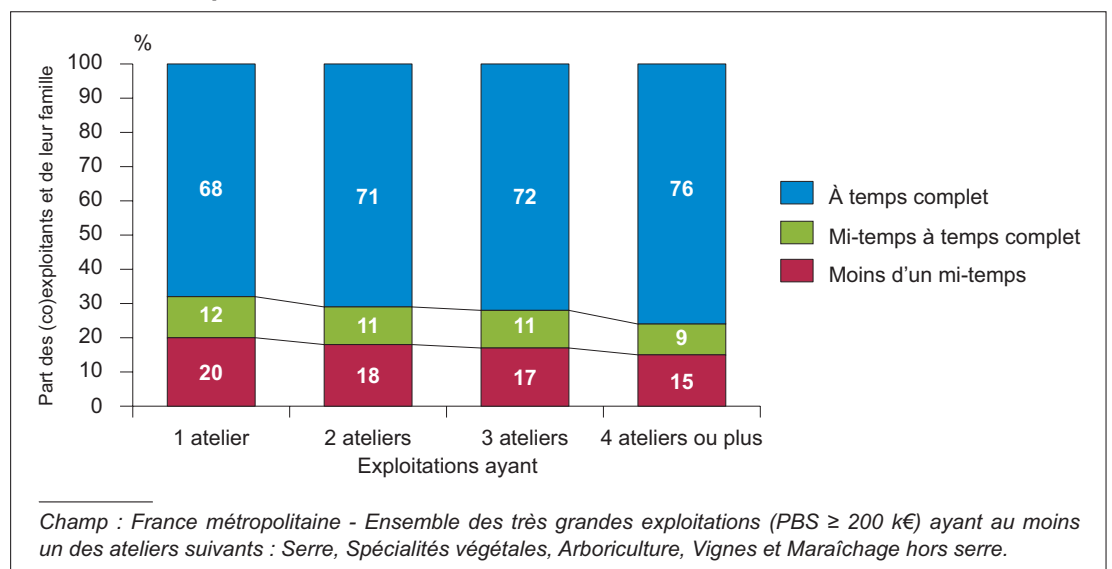
**Exploitations associant au moins un atelier « intrinsèquement » à fort taux d'emploi**



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphique 11-B

**Répartition du temps de travail des (co)exploitants et de leur famille selon le nombre d'ateliers dans les très grandes exploitations ayant au moins un atelier « intrinsèquement » à fort taux d'emploi**



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



de PBS (graphique 11a). Le volume moyen de travail par hectare de SAU décroît également avec le nombre d'ateliers associés, la baisse étant particulièrement marquée entre 1 et 2 ateliers. Cette baisse s'explique par le fait que les exploitations ayant un seul atelier ont ici un atelier « **intrinsèquement** » à **fort taux d'emploi**. Or ces ateliers (« Serres », « Arboriculture », « Spécialités végétales », « Maraîchage hors serre » et « Vignes ») se caractérisent le plus souvent également par des surfaces agricoles faibles. À côté de ces ateliers, les exploitations multispécialisées ont d'autres ateliers générant potentiellement moins d'emploi et nécessitant plus de surface agricole, ce qui contribue à la diminution du ratio emploi/surface.

La part du travail apportée par les salariés est nettement supérieure dans cette sous-population à celle relevée dans la première sous-population, ce qui s'explique par le recours important au salariat dans la viticulture, le maraîchage et l'arboriculture. Si le volume moyen de travail ne s'accroît pas avec le nombre d'ateliers dans ces exploitations, la part du travail assuré par les exploitants et leur famille est d'autant plus importante que les exploitations ont d'ateliers (à taille de PBS donnée), laissant penser que l'augmentation du nombre d'ateliers bénéficie prioritairement à l'emploi des (co)exploitants et de leur famille.

Si la durée du travail des exploitants et de leur famille tend à s'accroître avec le nombre d'ateliers (graphique 11b), l'augmentation est toutefois nettement moins marquée que dans la première sous-population.

## Conclusion et pistes d'approfondissement

La recherche, au sein du RA 2010, d'exploitations susceptibles de présenter une résistance structurelle microéconomique aux aléas a conduit à centrer l'analyse sur les exploitations multispécialisées de grande taille.

Après avoir opté pour une définition de la taille au travers de la dimension économique mesurée par la PBS, la quantification de la multispécialisation a nécessité la définition d'ateliers (10 végétaux et 10 animaux) pris en compte dès lors qu'ils dépassent 10 % de la PBS totale, afin d'éviter de masquer, par le recours à la seule classification en Otex, des ateliers potentiellement significatifs mais inférieurs à deux-tiers de la PBS. La compa-

raison de la distribution des exploitations par ateliers et tranches de PBS entre le RA 2000 et le RA 2010 a permis de montrer qu'au-delà de 200 k€ de PBS en 2010, on observait une croissance du nombre d'exploitations associant 3 ateliers ou plus.

L'analyse sur ce champ global (les exploitations de plus de 200 k€ de PBS associant au moins 3 ateliers) fait ressortir l'importance relative des ateliers « bovin lait », « hors-sol » et « grandes cultures » dans les associations d'ateliers caractérisant ces exploitations.

Par ailleurs, l'analyse des effets conjoints du nombre d'ateliers, de la taille en PBS, du statut juridique et du contenu en emploi de ces exploitations révèle 4 niveaux de pistes potentielles non exclusives les unes des autres pour expliquer la constitution de telles exploitations :

- la recherche d'une moindre exposition aux aléas tout en conservant des ateliers d'une taille suffisante pour être pertinent techniquement et économiquement sur un marché concurrentiel ;
- la volonté de rationaliser l'exploitation d'une SAU dont la taille (importante suite, par exemple, à de la croissance externe) s'accompagne d'une hétérogénéité pédoclimatique qui pousse à la diversification, ou plus ou moins temporairement à maintenir la diversité de spéculations suite à un rachat ;
- l'accompagnement d'une transmission dans le cadre d'une exploitation importante par création d'un atelier dont la responsabilité est confiée à un successeur potentiel ;
- la volonté de saturer le potentiel de travail, notamment celui des (co)exploitants et de leur famille.

Il serait intéressant de poursuivre ce travail dans deux directions complémentaires :

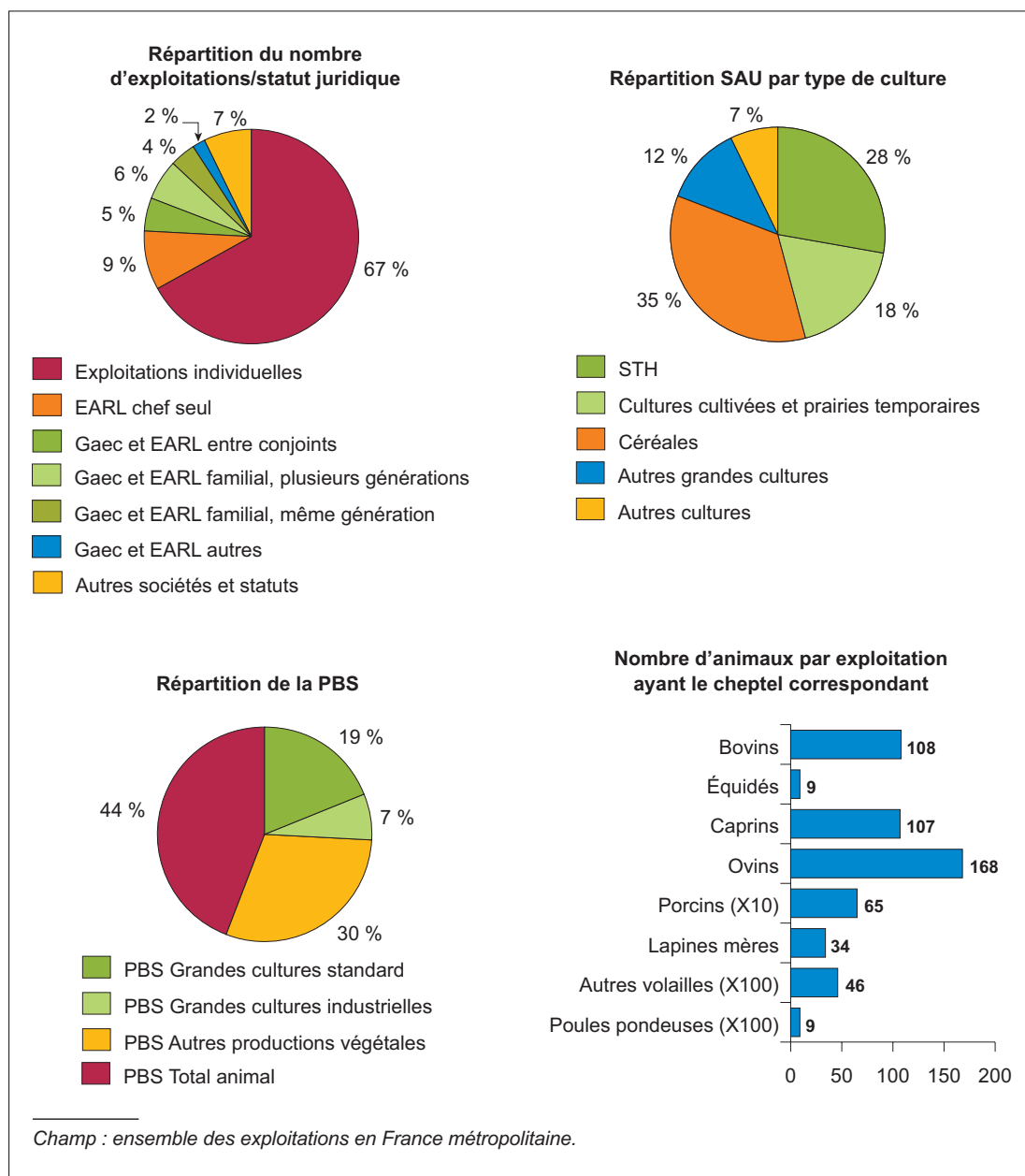
- une analyse de la localisation géographique des exploitations multispécialisées et de leur poids au sein des différentes spéculations agricoles dans les différents territoires permettrait de mieux appréhender le positionnement de ces exploitations dans la structuration des filières au niveau local ;
- les diverses rationalités socio-économiques sous-tendant la structuration des appareils productifs pourraient être éclairées par une analyse de leurs résultats micro-économiques, par exemple à partir du Rica, suivie d'entretiens en face à face auprès d'un échantillon d'exploitations.



## Annexe 1-A : Exploitations avec ateliers

Caractéristiques des exploitations avec atelier par grandes catégories de taille et de nombre d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nombre d'animaux)

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
	451 722	734 191	1,6	126 883	17	89 963	12
Exploitations avec atelier	SAU moyenne/exploitation en ha			PBS moyenne/exploitation en k€			
	59,3			110,3			

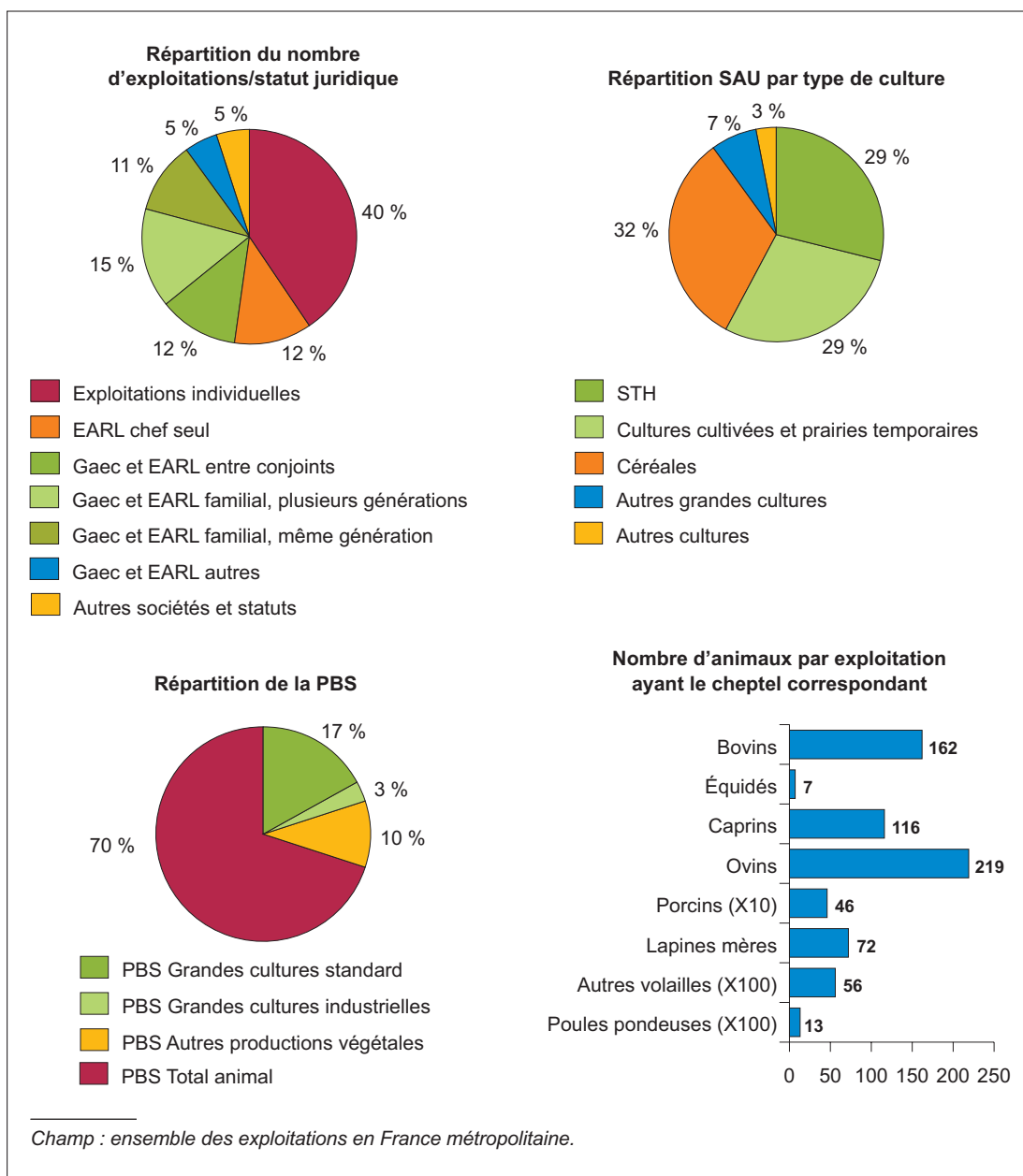


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Annexe 1-B : Exploitations avec au moins 3 ateliers

Caractéristiques des exploitations avec atelier par grandes catégories de taille et de nombre d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nombre d'animaux)

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations avec au moins 3 ateliers	30 677	71 186	2,3	8 616	12	6 045	8
	SAU moyenne/exploitation en ha			PBS moyenne/exploitation en k€			
	105,1			191,8			

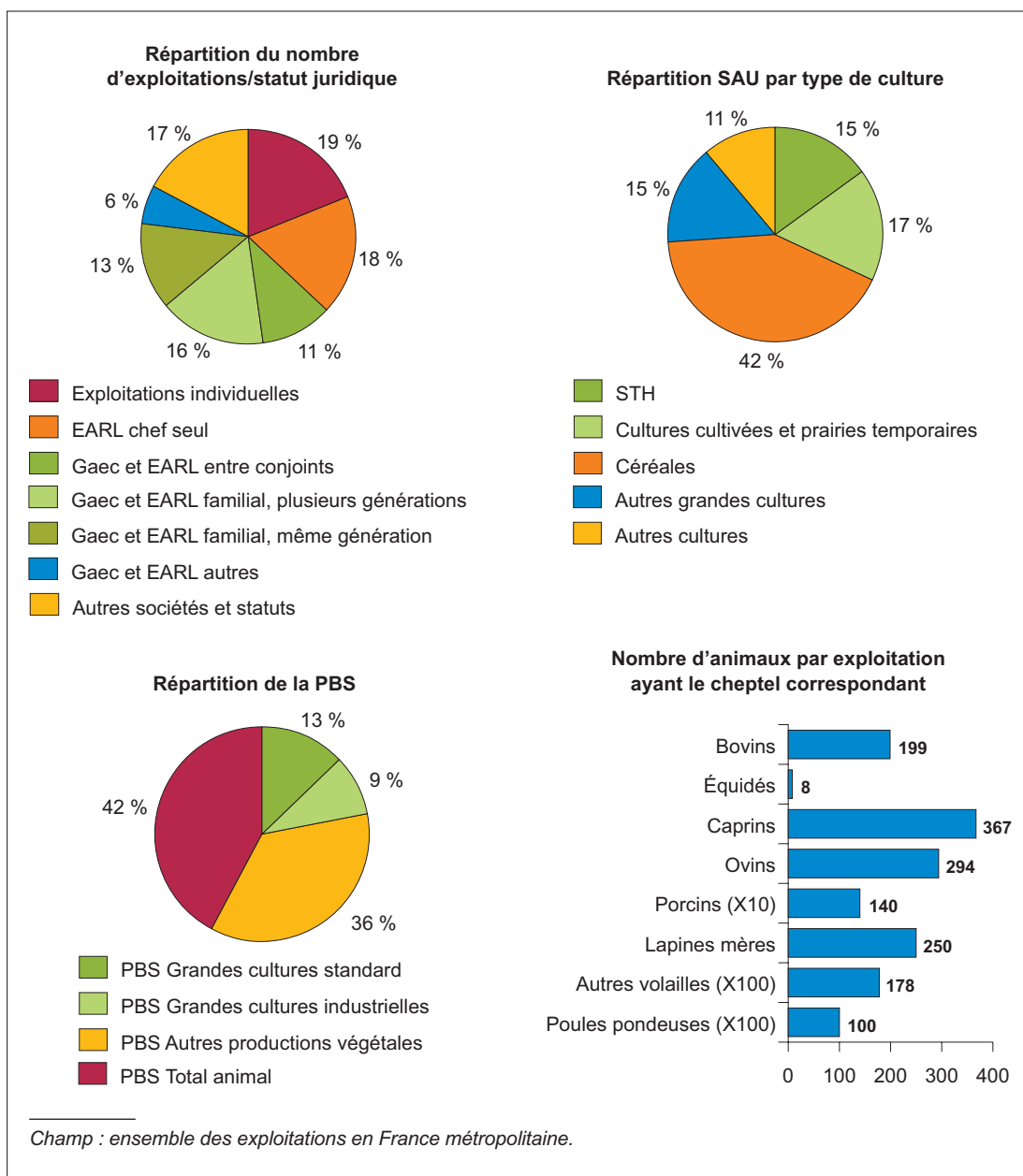


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Annexe 1-C : Exploitations TGE (PBS > 200 k€)

Caractéristiques des exploitations avec atelier par grandes catégories de taille et de nombre d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nombre d'animaux)

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE (PBS > 200 k€)	69 933	260 003	3,7	82 943	32	48 775	19
	SAU moyenne/exploitation en ha			PBS moyenne/exploitation en k€			
	121,3			386,7			

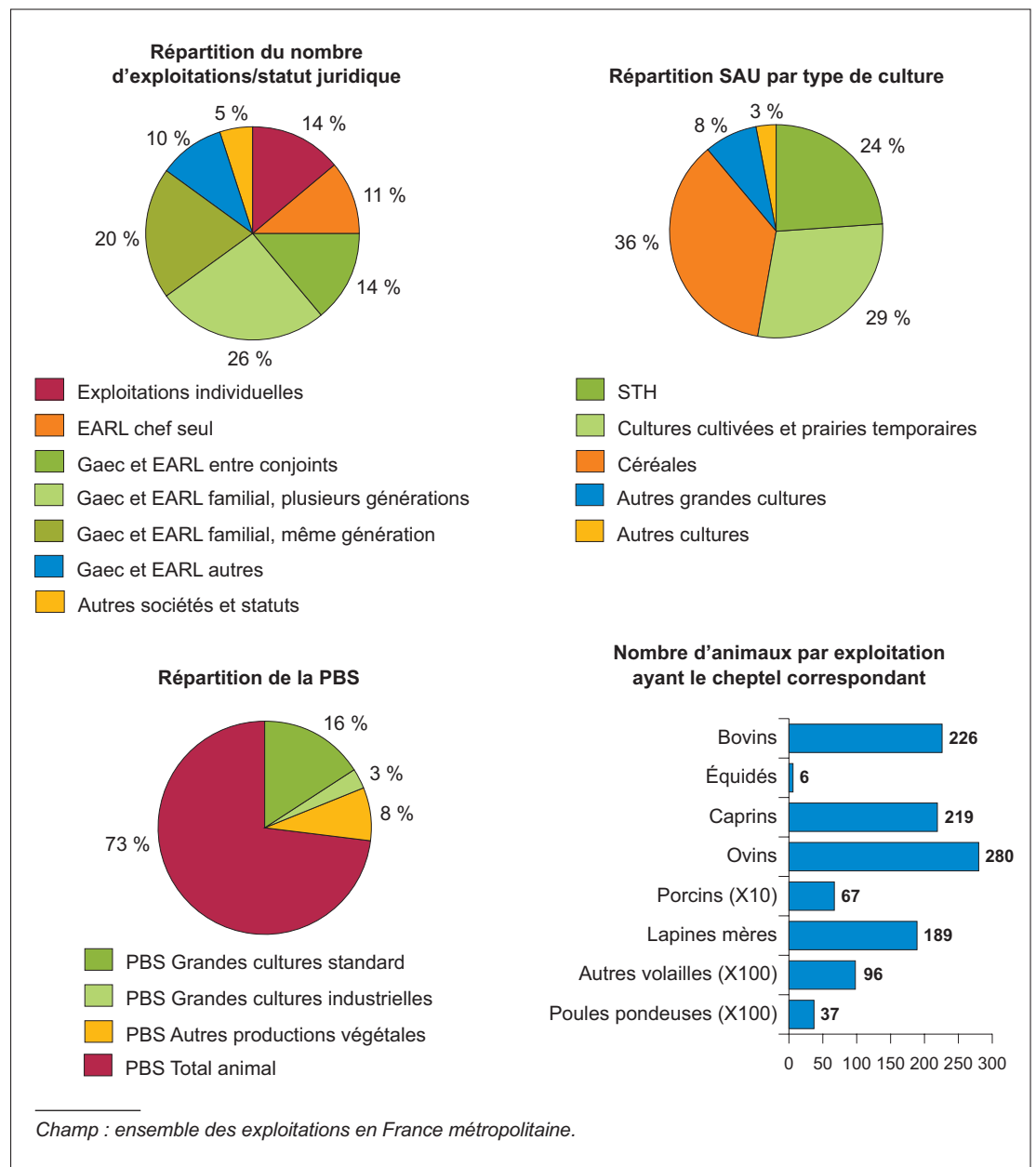


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Annexe 1-D : Exploitations TGE avec au moins 3 ateliers (PBS > 200 k€)

Caractéristiques des exploitations avec atelier par grandes catégories de taille et de nombre d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nombre d'animaux)

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE avec au moins 3 ateliers (PBS > 200 k€)	12 057	36 705	3,0	5 840	16	3 347	9
	SAU moyenne/exploitation en ha		PBS moyenne/exploitation en k€		149,3		322,1

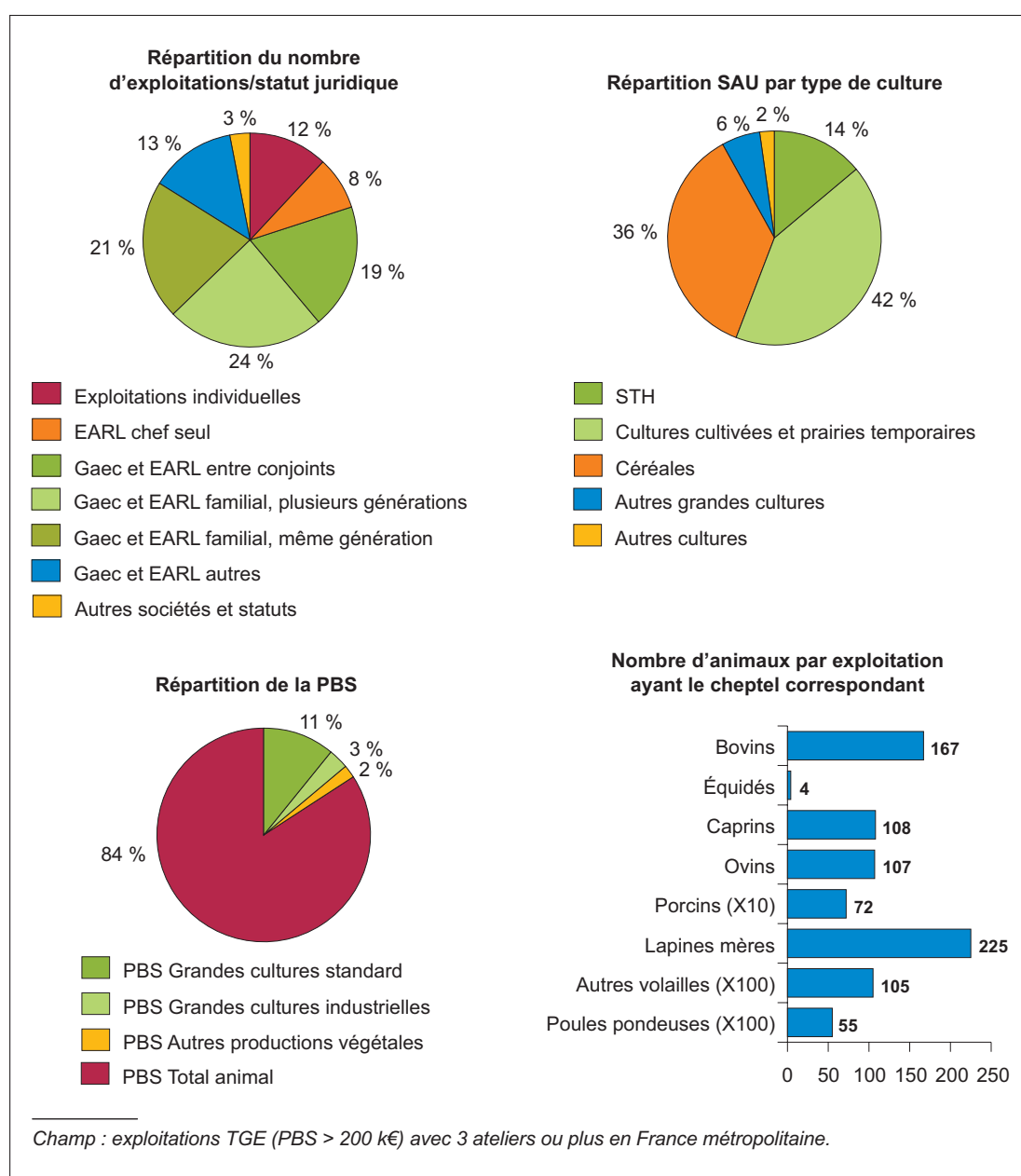


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Annexe 2-A : Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers (dont bovin lait et hors-sol)

Caractéristiques des très grandes exploitations multispécialisées classées selon le niveau 1 de la combinaison d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nombre d'animaux)

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers : avec atelier Bovin lait et atelier hors-sol	3 066	8 855	2,9	963	11	453	5
	SAU moyenne/exploitation en ha		PBS moyenne/exploitation en k€				
	124,4		364,7				

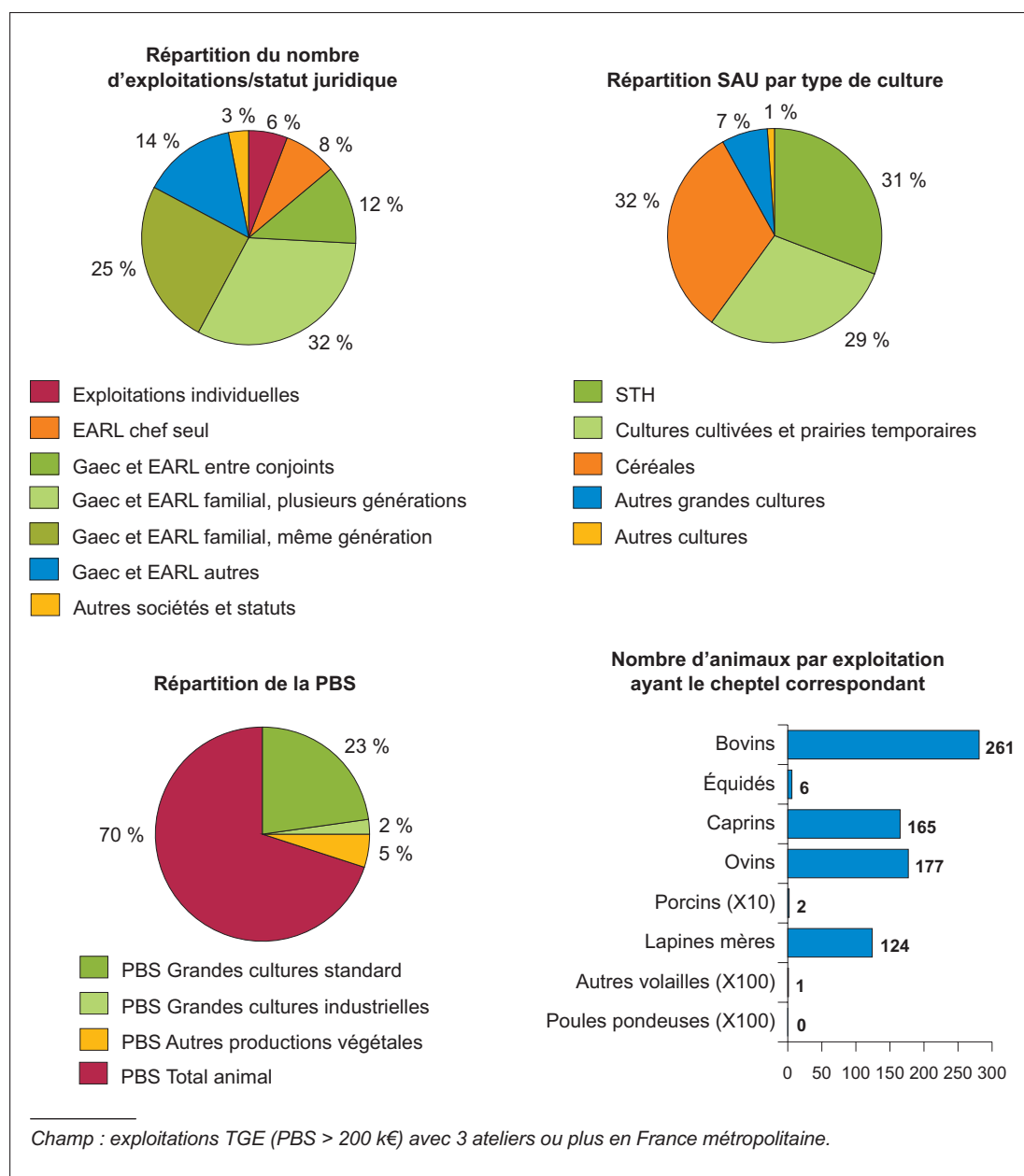


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Annexe 2-B : Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers (dont atelier bovin lait et sans hors-sol)

Caractéristiques des très grandes exploitations multispécialisées classées selon le niveau 1 de la combinaison d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nombre d'animaux)

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers : avec atelier Bovin lait et sans atelier hors-sol	4 927	15 006	3,0	1 684	11	803	5
	SAU moyenne/exploitation en ha		PBS moyenne/exploitation en k€		192,4		293,5

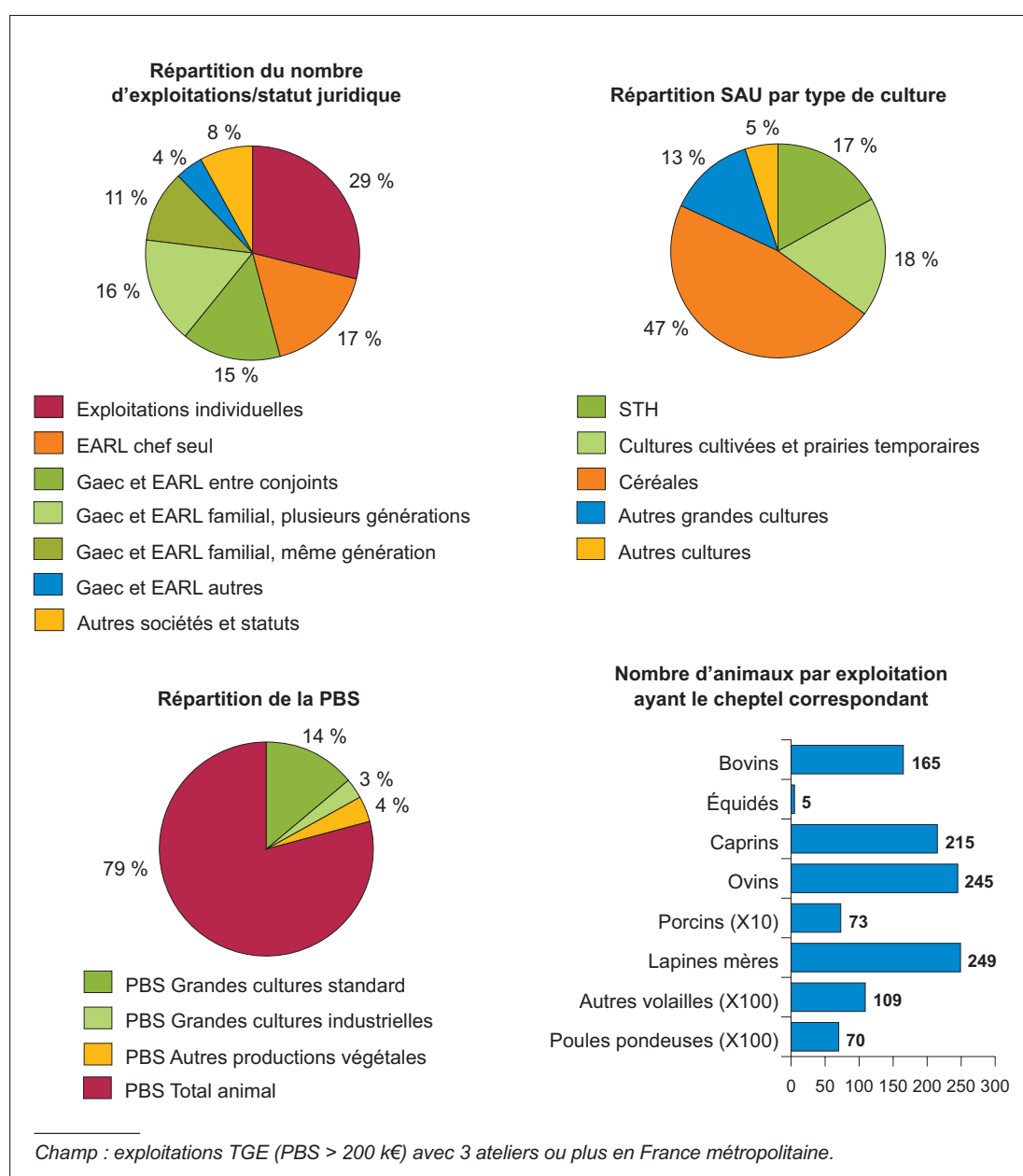


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Annexe 2-C : Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers (sans atelier bovin lait et avec hors-sol)

Caractéristiques des très grandes exploitations multispecialisées classées selon le niveau 1 de la combinaison d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nombre d'animaux)

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers : sans atelier Bovin lait et avec atelier hors-sol	2 966	7 600	2,6	1 637	22	646	9
	SAU moyenne/exploitation en ha		PBS moyenne/exploitation en k€		105,0		320,0



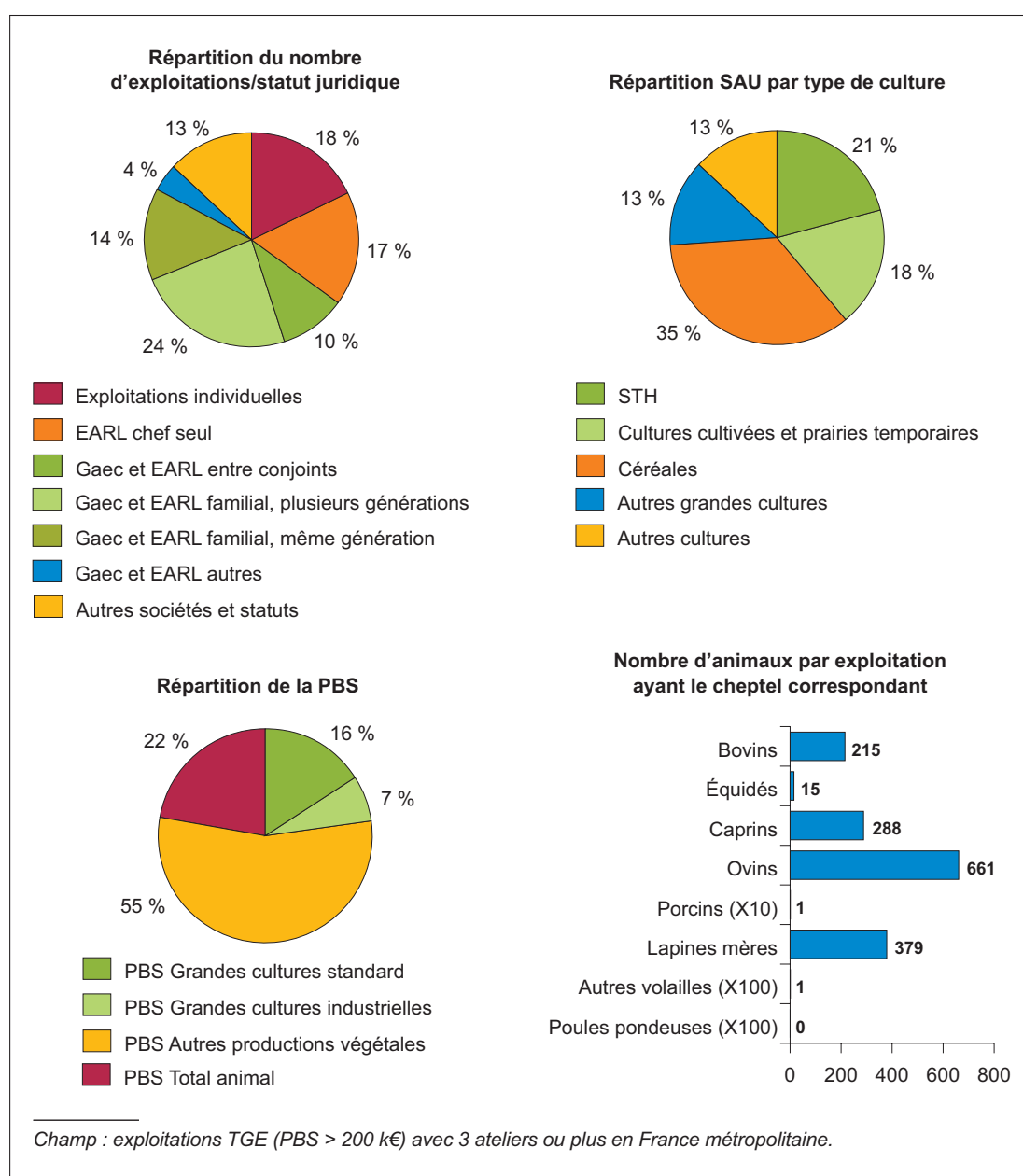
Source : Agreste - Recensement agricole 2010



## Annexe 2-D : Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers (sans atelier bovin lait et sans hors-sol)

Caractéristiques des très grandes exploitations multispecialisées classées selon le niveau 1 de la combinaison d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nombre d'animaux)

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers : sans atelier Bovin lait ni atelier hors-sol	1 098	5 244	4,8	1 556	30	1 445	28
	SAU moyenne/exploitation en ha			PBS moyenne/exploitation en k€			
	145,8			336,7			

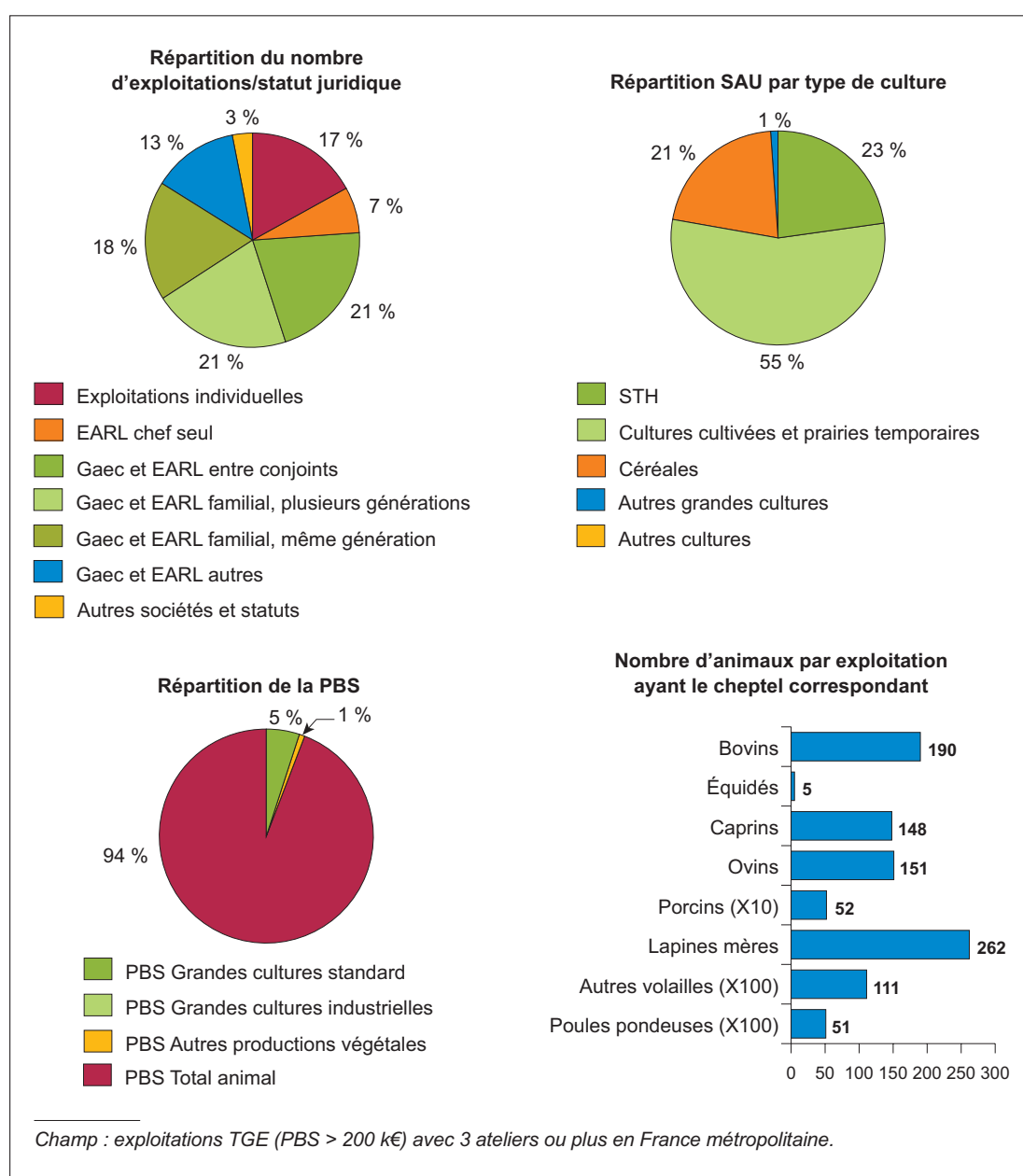


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Annexe 3-A : Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers (avec ateliers animaux exclusivement dont bovin lait et hors-sol)

Caractéristiques des très grandes exploitations multispécialisées classées selon le niveau 2 de la combinaison d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nb animaux)

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers : avec ateliers animaux exclusivement dont bovin lait et hors-sol	926	2 528	2,7	226	9	118	5
	SAU moyenne/exploitation en ha			PBS moyenne/exploitation en k€			
	100,5			336,8			

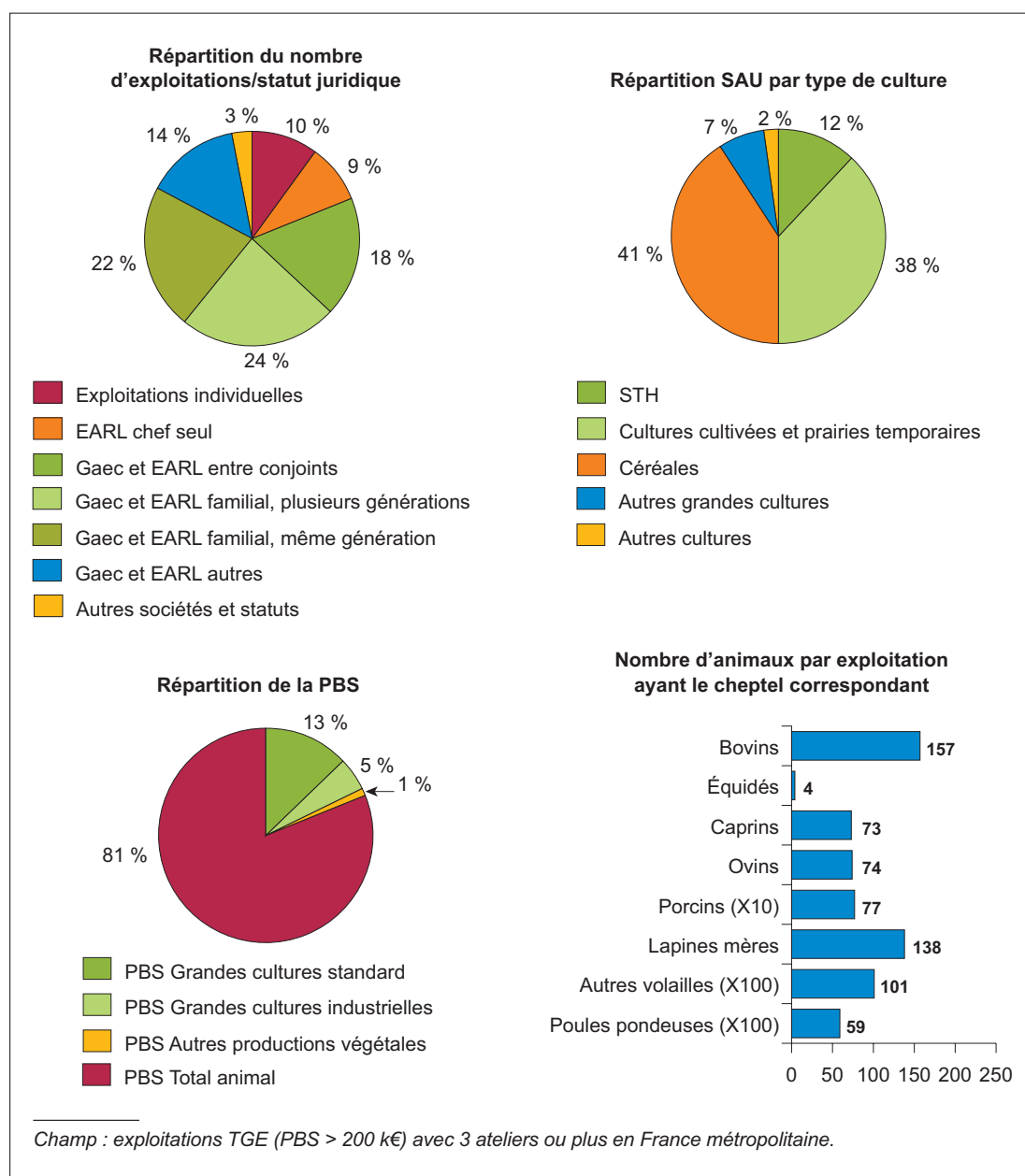


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

**Annexe 3-B : Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers  
(dont 1 seul atelier végétal «grande culture» et bovin lait et hors-sol)**

**Caractéristiques des très grandes exploitations multispecialisées classées selon le niveau 2 de la combinaison d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nb animaux)**

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers : avec 1 seul atelier végétal (= grande culture) et bovin lait et hors-sol	2 089	6 141	2,9	698	11	309	5
	SAU moyenne/exploitation en ha			PBS moyenne/exploitation en k€			
	135,2			376,0			

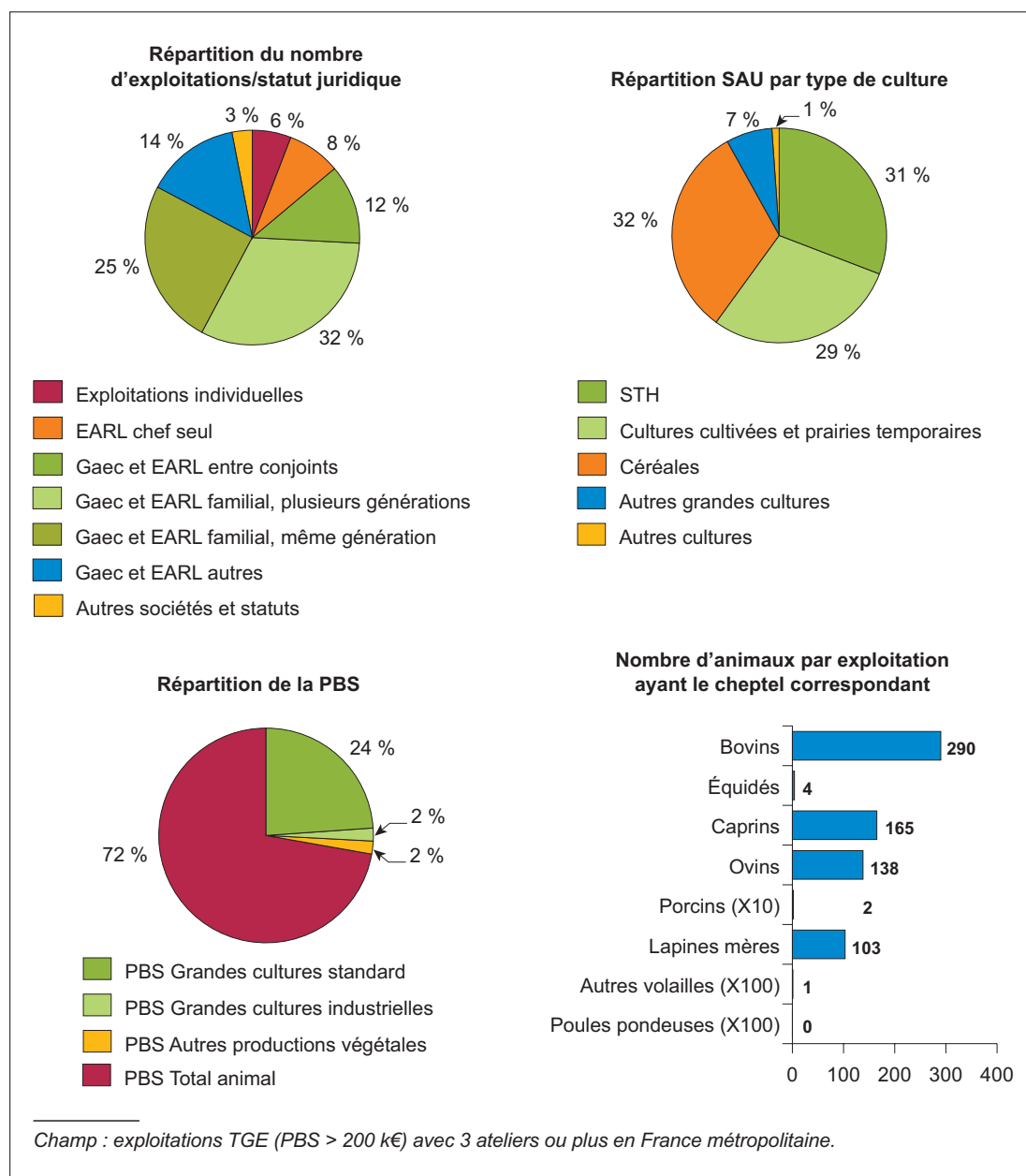


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

**Annexe 3-C : Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers  
(avec 1 seul atelier végétal «grande culture» et bovin lait et sans hors-sol)**

**Caractéristiques des très grandes exploitations multispecialisées classées selon le niveau 2 de la combinaison d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nb animaux)**

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers : avec 1 seul atelier végétal (= grande culture) et bovin lait et sans hors-sol	4 486	13 472	3,0	1 472	11	610	5
		SAU moyenne/exploitation en ha		PBS moyenne/exploitation en k€			
		196,2		291,2			

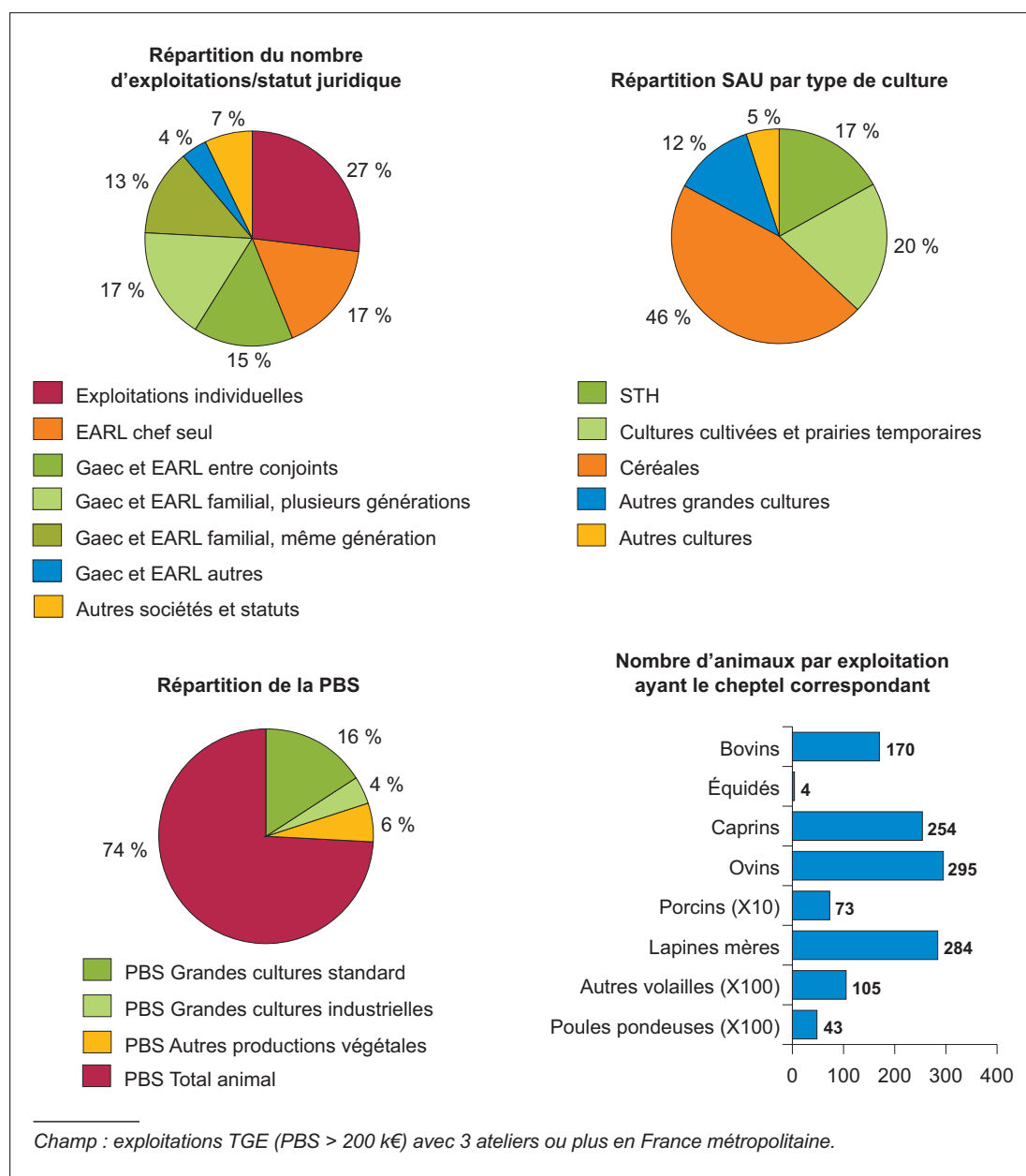


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Annexe 3-D : Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers (dont 1 seul atelier hors-sol et sans atelier bovin lait)

Caractéristiques des très grandes exploitations multispécialisées classées selon le niveau 2 de la combinaison d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nb animaux)

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers : avec 1 seul atelier hors-sol et sans atelier Bovin lait	1 973	5 084	2,6	942	19	465	9
	SAU moyenne/exploitation en ha			PBS moyenne/exploitation en k€			
	116,1			319,5			

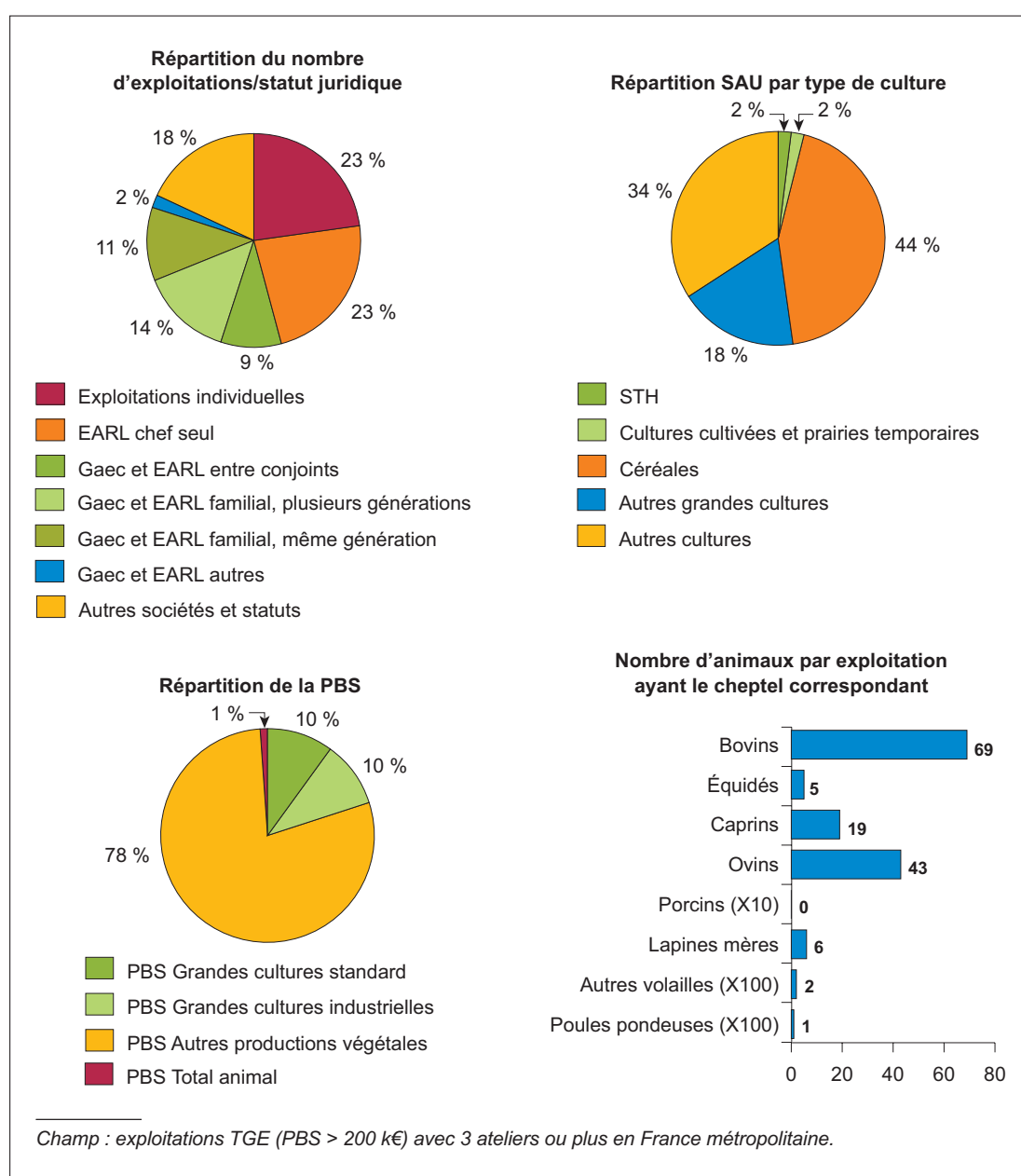


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Annexe 3-E : Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers (ateliers végétaux exclusivement)

Caractéristiques des très grandes exploitations multispecialisées classées selon le niveau 2 de la combinaison d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nb animaux)

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers : avec ateliers végétaux exclusivement	576	3 555	6,2	1 216	34	1 278	36
	SAU moyenne/exploitation en ha			PBS moyenne/exploitation en k€			
	87,9			380,9			

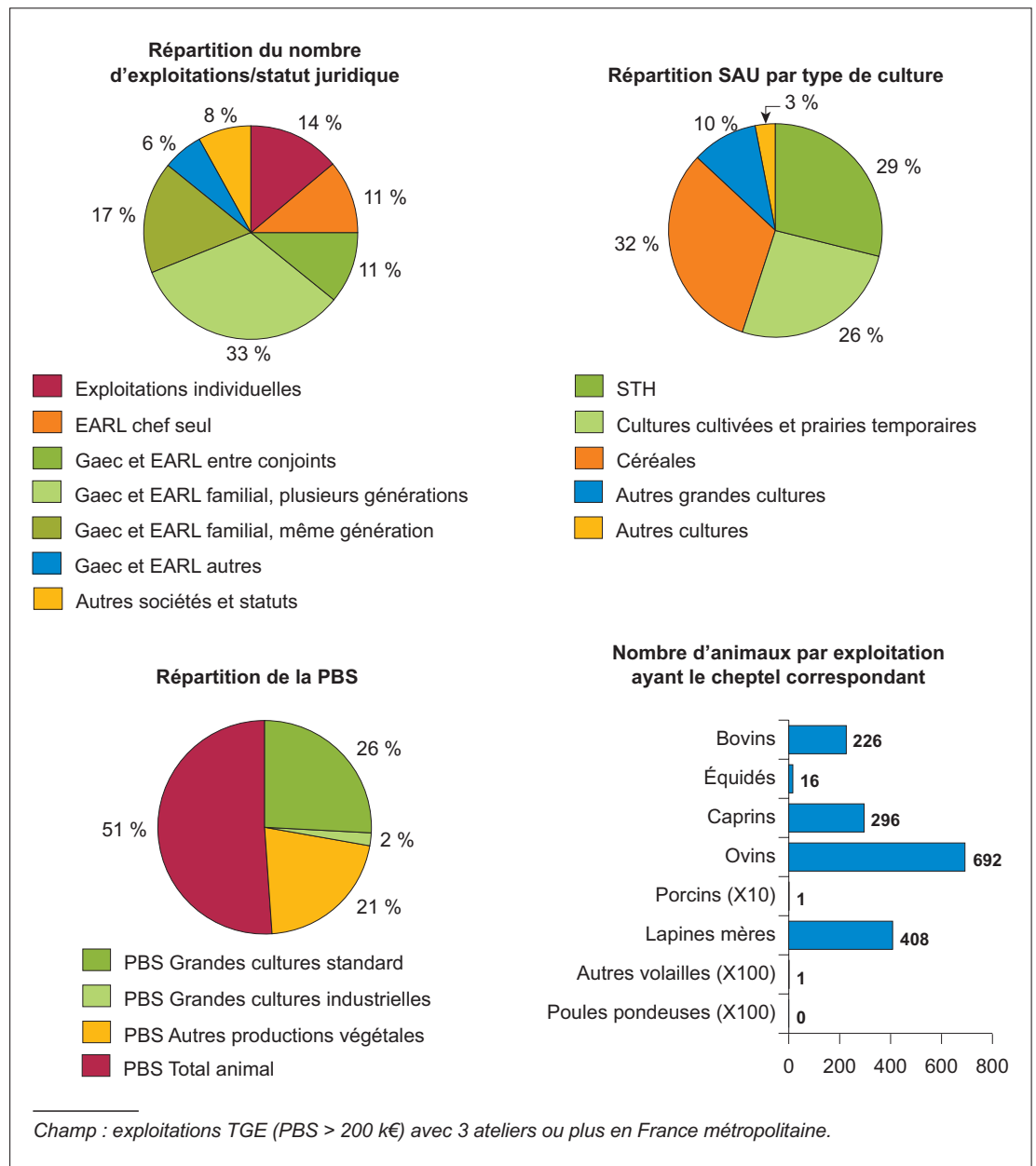


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

**Annexe 3-F : Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers  
(dont atelier végétal et atelier animal hors bovin lait et hors-sol)**

**Caractéristiques des très grandes exploitations multispécialisées classées selon le niveau 2 de la combinaison d'ateliers (UTA, statut juridique, PBS & nb animaux)**

Champ	Nombre d'exploitations	UTA totales		Salariés permanents		Saisonniers ETA CUMA	
		Nombre d'UTA	Nbre d'UTA par expl.	Nombre d'UTA	% total UTA	Nombre d'UTA	% total UTA
Exploitations TGE (PBS > 200 k€) avec au moins 3 ateliers : avec atelier végétal et atelier animal (hors bovin lait et hors-sol)	511	1 659	3,2	339	20	166	10
	SAU moyenne/exploitation en ha			PBS moyenne/exploitation en k€			
	209,4			288,5			



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

# Agreste : la statistique agricole

---

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**  
**Secrétariat Général**  
**SERVICE DE LA STATISTIQUE**  
**ET DE LA PROSPECTIVE**

3 rue Barbet de Jouy  
75349 PARIS 07 SP  
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot  
Rédactrice en chef : Gisèle Giroux  
Composition : SSP Beauvais  
Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture  
Dépot légal : à parution  
ISSN : 1760-8341  
© Agreste 2016



Numéro 32 - Juillet 2016

# Agreste : la statistique agricole

*Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt*

*Secrétariat Général*

**SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE**

*Site Internet : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)*

---

Prix : 12,00 €